



REPUBLIQUE DU SENEGAL
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI



Suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement

SENEGAL



Un Monde meilleur pour tous

Mai 2003

Suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Ce rapport a été réalisé sous la supervision d'un Comité de pilotage présidé par la Direction de la Planification du Ministère de l'Economie et des Finances avec l'appui technique et financier du PNUD, de l'UNICEF, de l'AFDS (appuyée par la Banque Mondiale) et des autres Agences du Système des Nations Unies au Sénégal.

Un monde meilleur pour tous.

Mai 2003

SIGLES

\$US	Dollars des Etats Unis.
ACDI	Agence Canadienne pour le Développement International.
AFDS	Agence du Fonds de Développement Social.
APE	Agriculture, Pêche, Elevage
APR	Association des Présidents de Région
ARV	Anti-Rétro-Viraux
ASER	Agence Sénégalaise d'Electrification Rurale.
BADEA	Banque Arabe pour le Développement Economique
BID	Banque Islamique de Développement
BOAD	Banque Ouest Africaine pour le Développement
CCF	Centre Culturel Français
CFC	Chloro Fluoro-Carbone
CHU	Centre Hospitalier Universitaire.
CI	Cours d'Initiation.
CILSS	Comité Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel.
CMI	Cours Moyen 1ère année.
CNDD	Conseil National du Développement Durable
CONSERE	Conseil Supérieur de l'Environnement et des Ressources Naturelles.
CSE	Conseil Supérieur de l'Eau
CSE	Centre de Suivi Ecologique
CSLP	Cadre de Stratégie global de Lutte contre la Pauvreté.
CTE	Comité Technique de l'Eau
DEM	Direction des Etudes et de la Maintenance
DHA	Direction de l'Hydraulique et de l'Assainissement
DPS	Direction de la Prévision et de la Statistique.
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
EDS	Enquête Démographique et de Santé.
EPT	Ecole Polytechnique de Thiès.
ESAM	Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages.
ESP	Enquête Sénégalaise sur les Priorités.
EVF	Projet d'Education à la Vie Familiale.
FAEF	Fonds d'Appui à l'Entreprenariat Forestier.
FAEP	Fonds d'Appui à l'Entreprenariat Paysan.
FAO	Fonds des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture.
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine.
FDL	Fonds de Développement Local.
FEMSA	Projet d'Education des Filles en Mathématiques.
FIS	Fonds d'Investissements Sociaux.
FKDEA	Fonds Koweïtien pour le Développement Economique
FNUAP	Fond des Nations Unies pour la Population.
IDH	Indice de Développement Humain.
IEC	Information, Education, Communication
IST	Infections Sexuellement Transmissibles.
MICS	Multiple Indicator Cluster Survey (Enquête par Grade à Indicateurs Multiples).
MMEH	Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique

MPE	Micro et Petites Entreprises.
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONAS	Office National d'Assainissement du Sénégal
OPEP	Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole
PADMIR	Programme d'Appui à la Décentralisation en Milieu Rural.
PAIN	Paquet d'Activités Intégrées de Nutrition.
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PAMECAS	Projet d'Appui aux Mutuelles d'Epargne et de Crédit Au Sénégal.
PAPF	Projet d'Alphabétisation Priorité Femme.
PDEF	Programme Décennal d'Education et de Formation.
PDIS	Programme de Développement Intégré de la Santé.
PECIME	Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfance.
PELCP	Programme Elargi de Lutte contre la Pauvreté.
PEV	Programme Elargi de Vaccination.
PIB	Produit Intérieur Brut.
PLCP	Programme de Lutte Contre la Pauvreté.
PLT	Projet Eau à long terme
PMA	Pays les Moins Avancés.
PNAE	Plan National d'Action pour l'Environnement
PNC	Programme Nutrition Communautaire
PNIR	Programme National d'Infrastructures Rurales.
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPTE	Pays Pauvres Très Endettés
PRC	Projet de Renforcement Nutritionnel.
PRN	Programme de Renforcement de la nutrition
PROMEX	Programme de Promotion des Exportations.
PSE	Projet Sectoriel Eau.
PSSA	Programme Spécial de Sécurité Alimentaire
QUID	Questionnaire Unifié des Indicateurs de Développement
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat.
RNDH	Rapport National sur le Développement Humain
SCOFI	Scolarisation des Filles.
SDE	Sénégalaise des Eaux
SGPRE	Services de gestion et de planification des Ressources en Eau
SIG	Système d'informations géographiques
SONES	Société d'exploitation des Eaux du Sénégal
SOU	Soins Obstétricaux d'Urgence.
TBS	Taux Brut de Scolarisation.
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture.
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
USAID	Agence des USA pour le Développement International
VIH	Virus d'Immunodéficience Humaine.

INTRODUCTION

Depuis 1990, une série de conférences et de sommets mondiaux a eu lieu sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans le but d'établir un programme de développement comportant des objectifs quantitatifs, des cibles et des indicateurs chiffrés.

En septembre 2000, les Chefs d'État et de Gouvernement de 191 pays ont adopté la Déclaration du Millénaire. La Déclaration se concentre sur les préoccupations que suscitent la paix, la sécurité et le développement, y compris dans des domaines tels que l'environnement, les droits de l'homme et la bonne gestion des affaires publiques. Elle souligne également les besoins propres à l'Afrique.

Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) issus de cette Déclaration concentrent huit (8) objectifs principaux : Eliminer la pauvreté et la faim ; Réaliser l'éducation primaire universelle ; Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ; Réduire la mortalité infantile ; Améliorer la santé maternelle ; Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies ; Assurer un environnement viable ; Créer un partenariat mondial pour le développement.

Chacun de ces objectifs est assorti de cibles chiffrées qui doivent être atteintes dans un délai de 25 ans (1990-2015) et d'indicateurs pour mesurer les progrès accomplis dans chaque domaine. Les OMD constituent un cadre d'orientation et un plaidoyer pour la promotion d'une vision à long terme du développement (horizon 2015). Ils contribuent également, au renforcement des capacités nationales (y compris la société civile), à la promotion de partenariats et au suivi/évaluation des politiques et des stratégies de développement.

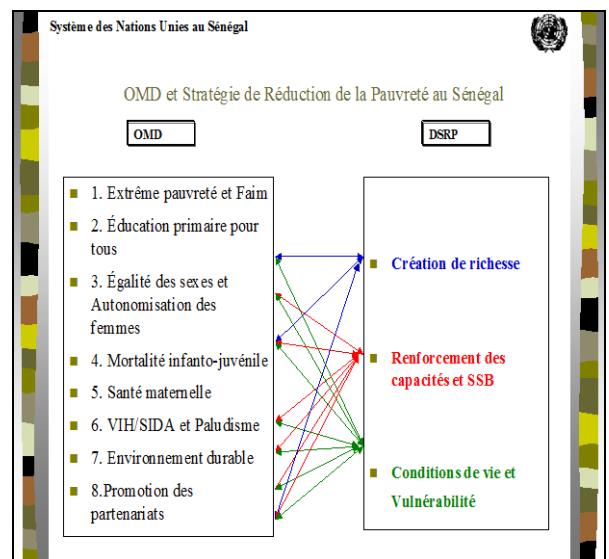
Le Sommet Mondial du Millénaire a renouvelé les engagements pris par la Communauté internationale pour « Un monde meilleur pour tous ». De plus, en collaboration avec les autres Agence des Nations Unies, le PNUD, a fait des OMD, le thème de son engagement à la conférence internationale sur le financement du développement de Monterrey (Mexique) et au Sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg (Afrique du Sud).

En 2001, le **Sénégal** a sollicité et obtenu l'appui du PNUD et des autres Agences du Système des Nations Unies pour la production de son premier rapport sur les OMD.

Du 26 au 28 février 2003, le PNUD et son **Centre d'Appui Sous Régional (SURF)** ont organisé au Sénégal, un séminaire pour favoriser un échange d'expériences pour la promotion et le suivi des OMD en Afrique de l'Ouest.

Dans le cadre de la préparation du second rapport sur les OMD, le Sénégal a mis en place un **Comité de Pilotage élargi** sous l'égide de la **Direction de la Planification** du Ministère de l'Economie et des Finances, **Point focal**.

Avec l'appui financier du **PNUD**, de l'**UNICEF** et de l'**Agence du Fonds de Développement Social (AFDS)** appuyée par la Banque Mondiale, le Comité de Pilotage Elargi a organisé, du **29 avril au 3 mai 2003** un atelier thématique national réunissant **120 participants** venant de diverses structures (les ministères techniques concernés, l'Assemblée nationale, le secteur privé, la société civile et les Partenaires au Développement). Les travaux réalisés par le Gouvernement et ses partenaires ont permis de mettre en exergue la pertinence et la qualité des articulations entre le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), le Xème Plan de développement et le suivi des Objectifs du Millénaire (Voir graphique 1)



Les travaux du comité de pilotage élargi ont également permis d'analyser en profondeur les défis et enjeux de développement à long terme, les tendances observées en termes de mise en œuvre et de suivi-évaluation, les orientations et contribution des politiques et programmes engagés ainsi que les domaines prioritaires de coopération.

Un effort particulier a également été réalisé pour évaluer les coûts et besoins de financements nécessaires à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le Développement du Sénégal (Voir Tableau 1).

Objectifs pour le Développement du Millénaire	Besoins de financement pour la réalisations des OMD en Milliards F.cfa (2003 – 2015)	
	Total sur la période	Moyenne annuelle
Eliminer l'extrême pauvreté	714	55,0
Assurer l'éducation primaire pour tous..	64	5,0
Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	5	0,4
Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans.	176	13,5
Améliorer la santé maternelle	15	1,2
Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies.	183	14
Assurer un environnement durable	380	29,3
Améliorer l'accès à l'eau potable	209	16,0
Assurer la sécurité alimentaire	270	20,8
Consolider le partenariat mondial pour le développement	357	27,5
Total	2373	182,7

Les objectifs du Millénaire pour le développement seront-ils atteints en 2015 ?

Objectifs	Les objectifs du Millénaire pour le développement seront-ils atteints ?				Etat de l'environnement			
Éliminer l'extrême Pauvreté et la faim	Probablement	Potentiellement	Invraisemblablement	Pas de données	Fort	Moyen	Faible	Très faible
Assurer l'éducation primaire pour tous	Probablement	Potentiellement	Invraisemblablement	Pas de données	Fort	Moyen	Faible	Très faible
Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	Probablement	Potentiellement	Invraisemblablement	Pas de données	Fort	Moyen	Faible	Très faible
Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans.	Probablement	Potentiellement	Invraisemblablement	Pas de données	Fort	Moyen	Faible	Très faible
Améliorer la santé maternelle	Probablement	Potentiellement	Invraisemblablement	Pas de données	Fort	Moyen	Faible	Très faible
Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies.	Probablement	Potentiellement	Invraisemblablement	Pas de données	Fort	Moyen	Faible	Très faible
Assurer un environnement durable	Probablement	Potentiellement	Invraisemblablement	Pas de données	Fort	Moyen	Faible	Très faible
Améliorer l'accès à l'eau potable	Probablement	Potentiellement	Invraisemblablement	Pas de données	Fort	Moyen	Faible	Très faible
Assurer la sécurité alimentaire	Probablement	Potentiellement	Invraisemblablement	Pas de données	Fort	Moyen	Faible	Très faible
Mettre en place un partenariat mondial pour le développement	Probablement	Potentiellement	Invraisemblablement	Pas de données	Fort	Moyen	Faible	Très faible

Probablement = Réalisable ; Potentiellement = Possible

SOMMAIRE

I – CONTEXTE DU DEVELOPPEMENT	8
II - ELIMINER L’EXTREME PAUVRETE ET LA FAIM.	10
III - ASSURER L’EDUCATION PRIMAIRE POUR TOUS.	13
IV – PROMOUVOIR L’EGALITE DES SEXES ET L’AUTONOMISATION DES FEMMES.....	17
V – REDUIRE LA MORTALITE DES ENFANTS DE MOINS DE 5 ANS	20
VI – AMELIORER LA SANTE MATERNELLE.	22
VII – COMBATTRE LE VIH/SIDA, LE PALUDISME ET D’AUTRES MALADIES.	23
VIII – ASSURER UN ENVIRONNEMENT DURABLE	27
IX – AMELIORER L’ACCES A L’EAU POTABLE.....	29
X – ASSURER LA SECURITE ALIMENTAIRE	13
XI – CREER UN PARTENARIAT MONDIAL POUR LE DEVELOPPEMENT.....	31
XII – RECOMMANDATIONS DE L’ATELIER THEMATIQUE NATIONAL.	33
XIII - LISTE DES 120 PARTICIPANTS A L’ATELIER DE PREPARATION DU RAPPORT	34

I – Contexte du développement

I – 1. Economie et Pauvreté

Le Sénégal s'étend sur une superficie de 196.722 km². Il est limité au Nord par la Mauritanie, à l'Est par le Mali, au Sud par la Guinée Bissau et la Guinée Conakry et à l'Ouest par l'Océan Atlantique. Le pays est subdivisé en 11 régions administratives, 34 départements et 320 communautés rurales. La population du Sénégal est estimée à 10.028.664 d'habitants en 2002 et croît au taux annuel moyen de 2,7%.

Le Sénégal appartient à la catégorie des Pays les Moins Avancés (PMA). Son revenu national brut par tête en termes constants a atteint 363.700 FCFA soit 520 \$US en 2002.

Selon le Rapport Mondial sur le Développement Humain, édition de 2002, avec un IDH de 0,431, le Sénégal occupe le 154^{ème} rang sur 173 pays.

Le taux de croissance économique s'est établi à 2,4% en 2002 au regard des effets néfastes des pluies hors saison au début de l'année et du mauvais hivernage ayant causé d'importants préjudices à l'agriculture. Le secteur primaire occupe plus de 50% de la population active. L'agriculture qui domine ce secteur est essentiellement orientée vers la production de l'arachide (42% des terres arables et près de 70% de la population active rurale) mais également vers la culture du mil, du sorgho, du maïs, du coton et du niébé. La croissance du secteur secondaire a atteint 10,1% en 2002 contre 6,1% en 2001. Le secteur des BTP a connu un taux de croissance de 12,9% en 2002 contre 7,8% en 2001. Le secteur tertiaire est tiré essentiellement par les transports et les télécommunications et dans une moindre mesure par le commerce. Il a connu une croissance de 4,8% en 2002 grâce à la performance des télécommunications (7,6%).

Les activités des autres services ont crû de 4,4% en 2002 et celles du commerce de 3,5%.

De façon générale, le Gouvernement a maintenu un cadre macro-économique stable avec une maîtrise de l'inflation ramenée de 3% en 2001 à 2,3% en 2002. Les recettes fiscales se sont élevées à 627,3 milliards F.cfa en 2002 contre 576,8 milliards en 2001.

En 2002, le déficit budgétaire a été ramené à 1,6% du PIB du fait notamment de la progression des recettes fiscales (9,8%) et de la baisse des dépenses de 1,9%. La situation monétaire en 2002 a été caractérisée par une augmentation des avoirs extérieurs nets de 109,9 milliards, un recul du crédit intérieur qui serait lié au désengagement de l'Etat vis-à-vis du système bancaire et une progression de la masse monétaire de 8,3%.

Le service de la dette extérieure publique, en pourcentage des recettes de l'Etat, est passé de 16,2% en 2001 à 17,6% en 2002. La dette, due aux créanciers multilatéraux, s'élevait à 1.428 milliards en 2001. Le service de la dette s'élève à 116,4 milliards de F. cfa (principal (81) et intérêts (35,4)) en 2002 contre 87,9 milliards F. cfa (principal (64,2) et intérêts (23,7)) en 2001. Depuis juin 2000, le Sénégal est éligible à l'initiative PPTE de réduction de la dette. Le stock de la dette extérieure représente 64,6% du PIB en 2002 contre 67% en 2001.

Indicateurs de développement clé

Indicateurs	Valeur	Année
Population	10.028.664	2002
Taux de croissance population	2,7%	2002
Espérance de vie à la naissance	52 ans	1998
PNB par tête (us\$)	520,3	2002
Stock nominal Dette extérieure/PIB	64,6%	2002
Incidence de la pauvreté (ménages)	53,9%	2001
Prévalence HIV/AIDS chez les adultes	1%	2002
Population avec accès à l'eau potable	88,9%	2001
Proportion malnutrition chez les – 5ans	20%	2000
Taux Brut de Scolarisation	71,6%	2002
Indice de parité (F/G) école primaire	0,91	2002
Taux de mortalité des moins de -5 ans	145,7%o	2000
Taux de mortalité maternelle	510	1992
(pour 100.000 naissances vivantes).		

La première enquête budget consommation (ESAM-I) évalue la proportion des ménages vivant en dessous du seuil de pauvreté à 57,9% en 1994 (base : consommation de 2400 calories par personne et par jour) et les premiers résultats du QUID l'évaluent à 53,9% en 2001.

Parmi les caractéristiques de la pauvreté retenues par le DSRP, on note :

- la concentration de la pauvreté en milieu rural avec une incidence de la pauvreté variant entre 72% et 88 % alors qu'en zone urbaine, elle se situe entre 44% et 59 % (EPPS 2001) ;
- le faible niveau d'instruction des chefs de ménages pauvres (plus de 89% des chefs de ménages n'ont aucun niveau d'instruction et seuls environ 8 % ont celui du cycle primaire (QUID, 2001) ;
- l'augmentation de la prévalence de la pauvreté avec la taille du ménage. Selon le QUID, 2001, la taille moyenne des ménages des 20 % les plus pauvres, est supérieure à 10 personnes alors que parmi les 20 % les plus riches, elle est de 8 personnes.

Selon l'enquête de perception (EPPS, 2001), la prévalence de la pauvreté serait de 67,4% chez les ménages dont le chef est un homme et de 58,8% chez ceux dirigés par une femme.

I – 2. Politiques et Stratégies de développement du Sénégal

Le Sénégal a engagé, depuis 1999, un effort volontariste de consolidation de l'Etat de droit, de promotion de la Bonne Gouvernance et des réformes économiques et sociales pour la réduction de la pauvreté.

Le Gouvernement s'est engagé dans la réduction de son intervention dans le champ économique et dans la promotion de mesures de renforcement du rôle du secteur privé. Ainsi, il se désengage progressivement du secteur productif depuis la promulgation de la loi 87-23 du 18/08/87 portant privatisation des entreprises. Par loi 95-05 du 05/01/95, une seconde liste d'entreprises a été retenue élargissant la privatisation aux secteurs des infrastructures (eau, téléphone, chemins de fer et électricité).

I – 3. Programmes de lutte contre la pauvreté

Depuis décembre 1997, le Gouvernement du Sénégal a adopté un Programme National de Lutte Contre la Pauvreté (PLP) pour accroître les revenus, créer des emplois, améliorer l'accès aux services sociaux de base, promouvoir économiquement la femme et renforcer les capacités des collectivités de base, etc.

Le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (**DSRP**) a été élaboré en cohérence avec les orientations retenues dans le cadre de la préparation du X^e Plan (2002-2007) et intègre des stratégies et plans sectoriels mis en œuvre pour l'éducation (**PDEF**), la santé (**PDIS**), l'alimentation en eau potable (branchements sociaux), l'amélioration de l'état nutritionnel (PRN), l'appui aux initiatives locales (**Projet ASC**), les infrastructures rurales (**PNIR**), la décentralisation (**PADMIR**), la lutte contre la pauvreté (**PLP**), le Programme Elargi de Lutte Contre la Pauvreté (**PELCP**), le renforcement de la sécurité alimentaire et les revenus du monde rural (**PASSA**).

Inscrivant son action dans le sens de l'appui à la mise en œuvre du DSRP, le PNUD et le Gouvernement ont approuvé un nouveau « Programme d'Appui pour la Réduction de la Pauvreté » (PAREP) pour la période 2003/2005.

L'Agence du Fonds de Développement Social (**AFDS**, 2001-2011) sur financement IDA a la spécificité de fournir un appui direct aux communautés pauvres et aux groupes vulnérables, à travers des projets à faible échelle dans les domaines des services sociaux et des infrastructures à la base, des activités génératrices de revenus, du renforcement de capacités, selon une approche qui respecte leurs besoins exprimés et leurs priorités.

En outre, le Gouvernement conduit plusieurs autres programmes d'appui aux collectivités locales notamment le Fonds de Développement Local (**FDL**) de Kédougou, le Programme d'Appui aux Communes (**PAC**), le Programme d'Appui à la Décentralisation et au Développement Local (**PADDEL**), le Programme de Soutien aux Initiatives de Développement Local (**PSIDEL**), le Programme d'Appui au Développement Local Urbain (**PADELU**), le Programme National d'Infrastructures Rurales (**PNIR**), le Programme d'Appui à la Décentralisation en Milieu Rural (**PADMIR**), l'Agence Sénégalaise d'Electrification Rurale (**ASER**), etc.

Enfin, le Sénégal s'est engagé résolument dans le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) qui se propose de combler le retard pris par le continent par rapport aux pays développés. Cet engagement sera opérationnalisé à travers le DSRP et le X^eme Plan national de développement.

II - Eliminer l'extrême Pauvreté et la faim.

Objectif : Éliminer l'extrême pauvreté et la faim.

Cible 1 : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour.

Cible 2 : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim.

Indicateurs : 1 - Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour.
 2 - Indice d'écart de la pauvreté (incidence de la pauvreté x degré de pauvreté).
 3 - Part du cinquième le plus pauvre de la population dans la consommation nationale.
 4 - Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale.
 5 - Proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique.

II – 1. Situation de référence

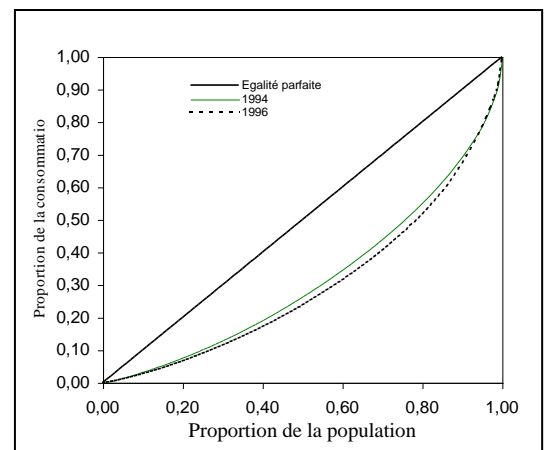
La prévalence de la pauvreté est très élevée au Sénégal. En 1994, la première enquête budget-consommation (ESAM-I) a permis d'évaluer la proportion de la population en dessous du seuil de pauvreté (à 2400 calories par personne et par jour) à 65,3%. Par contre, le pourcentage des ménages pauvres était de l'ordre de 58%. Ainsi, sur 777 654 ménages que comptait le Sénégal, près de 500 000 vivaient en dessous du seuil de pauvreté.

Sur la base des extrapolations établies à partir du Questionnaire Unifié des Indicateurs de Développement (QUID, 2001), l'incidence de la pauvreté des ménages se situe environ à 53,9 %, soit un léger recul par rapport à 1994.

Contrairement à ces extrapolations, les résultats de l'Enquête de Perception de la Pauvreté au Sénégal (EPPS, 2001) utilisant le même échantillon que le Quid, montrent que 65 % des ménages interrogés se considèrent comme pauvres et 23 % comme très pauvres. De plus, 64 % des ménages considèrent que la pauvreté s'est aggravée au cours des cinq dernières années. Selon ces ménages, la hiérarchie de la demande sociale est la suivante : emploi des jeunes (20,1 %); réduction des prix des denrées de première nécessité (18,9 %); accès aux soins de santé de base (17,7 %) et éducation des enfants (11,3 %).

La pauvreté est surtout localisée dans les zones rurales. En 1994, la zone rurale (où vivent près de 60% de la population sénégalaise) regroupe 80% des pauvres. En effet, selon l'EPPS (2001), l'incidence de la pauvreté varie, en zone rurale, entre 72% et 88%, contre 44% et 59% en zone urbaine.

Ce caractère rural de la pauvreté est aussi confirmé par les indicateurs de profondeur et de sévérité qui sont respectivement de 32,5% en milieu rural (contre 6,9% en milieu urbain) et de 16,5% (contre 2,4% en milieu urbain).



Répartition des revenus à Dakar

Au niveau régional, la pauvreté présente des disparités importantes. En 1995, le taux de pauvreté était compris entre 60 et 81% des ménages pour les différentes régions, à l'exception de Dakar (20%). Fatick est la région qui enregistre le plus de ménages pauvres avec 81,4 %, suivie de Kolda (79%) et de Kaolack (76%). Les régions de Tambacounda, de Thiès, de St Louis, de Diourbel et de Ziguinchor comptent en moyenne deux ménages pauvres sur trois (environ 66%). A Louga, 59% des ménages vivent dans la pauvreté. Avec 20% des pauvres, Dakar enregistre un taux de pauvreté inférieur au taux moyen national de pauvreté (58%).

II – 2. Contraintes de l'objectif

Parmi les contraintes à la réduction de moitié en **2015**, de la proportion des personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté on note :

- le faible accès au crédit et le sous emploi dans le monde rural ;
- les problèmes de transformation et de conservation des produits agricoles ;
- le manque de diversification des exportations de produits agricoles de base ;
- le faible développement des infrastructures rurales (routes, pistes de production, eau, électricité, téléphone) ;
- les difficultés d'adaptation de la fiscalité à l'environnement économique des entreprises.

II – 3. Politiques et Programmes

Le Sénégal s'est doté d'un DSRP, outil de mobilisation des ressources et de coordination des activités visant la réduction de la pauvreté.

Ce document national, réalisé d'une manière participative et consensuelle, est particulièrement bien articulé autour de 4 axes principaux :

- La création de richesse ;
- Le renforcement des capacités et la promotion des services sociaux de base ;
- L'amélioration des conditions de vie et la réduction de la vulnérabilité ;
- La mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté.

Il constitue un cadre de référence qui fédère, à l'échelle nationale, l'ensemble des politiques et stratégies en s'appuyant sur les travaux du X^{ème} Plan de développement et s'insère dans une dynamique de long terme, dont l'horizon est 2015, conformément au processus OMD.

Les défis de sa mise en œuvre sont conséquents et appellent une mobilisation de tous les acteurs, une coordination efficace des interventions, une bonne gouvernance économique, la recherche de l'équité, la promotion d'un développement local durable et dynamique ainsi qu'un suivi-évaluation minutieux.

A cet égard, la mise en place de l'Institut National de la Statistique et de l'Observatoire National de la Pauvreté, des Conditions de Vie et du Développement Humain contribueront, à

l'amélioration de l'appareil statistique en faveur du suivi des indicateurs économiques et sociaux.

II – 4. Progrès dans la réalisation des OMD et tendances.

Indicateurs	2000	2001	2015
1- Proportion de la population disposant de moins de 2400 calories par jour (soit, 392 F.cfa)	-	65%	25%
2- Indice d'écart de la pauvreté (incidence de la pauvreté x degré de pauvreté)	15,55	16,73	5
3- Part du cinquième le plus pauvre de la population dans la consommation nationale	6,4%	-	>=15%
4 - Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale	20%	-	3%
5- Proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique	53,9%	-	25%
6- Indice de pauvreté humaine	-	47,9%	20,0%
7- Indice de développement humain	-	0,423	0,6

II – 5. Domaines de coopération

Les domaines prioritaires de coopération concernent :

- la mise en œuvre du DSRP ;
- l'amélioration du taux brut de scolarisation ;
- la promotion de l'accès aux soins de santé de base ;
- la mobilisation des ressources pour le financement des infrastructures ;
- l'accès à l'eau potable dans le monde rural ;
- l'électrification rurale ;
- le développement de l'agriculture par la mise en place d'aménagements hydro-agricoles ;
- l'amélioration de l'accès au crédit (milieu rural) ;
- la promotion des exportations.

Domaines de Coopération	Besoins de financement (Milliards F.cfa)
1- Mobilisation d'un financement additionnel pour les actions prioritaires identifiées dans le DSRP jusqu'en 2005	400
2- Renforcement des capacités de production (restauration de la fertilité des sols, équipements agricoles, constitution de capital semencier, maîtrise de l'eau , lignes de crédit, etc)	240
3 – Mise en place de mécanismes de création et d'accroissement durables des revenus des plus démunis	25
4- Formation et réinsertion des personnes vulnérables (Femmes, Handicapés, Aînés, Jeunes)	15
5- Appui à la mise en place de l'Institut National de Statistique	5
6- Mise en place d'un fonds d'appui aux systèmes de suivi des indicateurs sociaux	3
7- Renforcement des dispositifs de collecte, de traitement et de diffusion des informations sur la sécurité alimentaire (DA, CSA, DIREL, DPM, Eaux et Forêts, Horticulture, DAPS)	6
8- Renforcement des capacités de suivi et d'évaluation des indicateurs sociaux	5
9 – Amélioration de l'état nutritionnel des enfants	5
10- Renforcement des fonds d'appui conjoncturel	10
Total	714

II – 5. Evaluation de l'environnement

Environnement	Appréciations
Capacités de collecte de données	Fort Moyen Faible
Qualité de l'enquête récente	Fort Moyen Faible
Capacités de traitements statistiques	Fort Moyen Faible
Capacités d'analyses statistiques	Fort Moyen Faible
Intégration des analyses statistiques dans l'élaboration de politiques et mécanismes d'allocations de ressources	Fort Moyen Faible
Mécanismes d'évaluation et de management	Fort Moyen Faible

III – Assurer la sécurité alimentaire

Objectif : Réduire de moitié, en 2015, la proportion des personnes «souffrant de la sous-alimentation».

Indicateur : Insuffisance pondérale des enfants de moins de 5 ans.

III – 1. Situation de référence

Depuis 1995, le Sénégal conduit un Programme de lutte contre les carences (Iode, Vitamine A) et des programmes de lutte contre les maladies diarrhéiques. Egalement, il a mis en place des projets de lutte contre la malnutrition et d'aide alimentaire, surtout dans le monde rural.

Ainsi, la proportion des enfants de moins de 5 ans vivant avec une insuffisance pondérale est passée de 22,3% en 1996 pour atteindre 20% en 2001. Cette évolution montre que le Sénégal peut réduire de moitié, en 2015, le nombre de personnes souffrant de la faim, toutes proportions gardées.

III – 2. Contraintes de l'objectif

Parmi les facteurs explicatifs de la malnutrition des enfants de moins de 5 ans on note le faible pouvoir d'achat des ménages et la malnutrition des mères.

III – 3. Politiques et programmes

Au Sénégal, l'alimentation et la nutrition font partie des soins de santé primaire placés sous la responsabilité du Ministère de la Santé.

Parmi les politiques et programmes conduits par le Gouvernement pour réduire la malnutrition on note : le Projet de Renforcement Nutritionnel (PRN), le Projet de Survie de l'Enfant, le Paquet d'Activités Intégrées de Nutrition (PAIN) mis en œuvre au niveau de 35 (sur les 52) districts sanitaires et le Programme Spécial de Sécurité Alimentaire (PSSA).

III – 4. Progrès dans la réalisation des OMD et tendances.

Indicateurs	2001	2015
Insuffisance pondérale des enfants de moins de 5 ans	20%	3%
Taux de couverture par productions nationales 2001/2002	42%	-
Taux de couverture par disponibilités locales 2001/2002	52%	-
Déficit net	108	-

III – 5. Domaines prioritaires de coopération

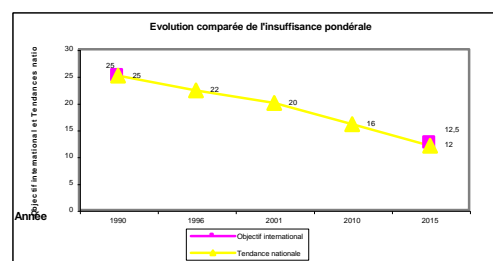
Pour réaliser cet objectif, le Sénégal a besoin de l'appui de ses partenaires au développement dans les domaines suivants :

Domaines de Coopération	Besoins de financement (milliards F.cfa)
1- Extension du PRN	30
2- Développement de la nutrition communautaire	
3- Organisation des comités en vue des les impliquer d'avantage dans la lutte contre la malnutrition	
4 – Renforcement des capacités des comités en vue de les impliquer d'avantage dans la lutte contre la malnutrition et le plaidoyer pour la santé communautaire	
5- Renforcement des dispositifs de collecte, de traitements et de diffusion des informations sur la sécurité alimentaire (DA, CSA, DIREL, DPM, Eaux et Forêts, Horticulture, DAPS)	
6- Accroissement des capacités de production (restauration de la fertilité des sols, équipements agricoles, constitution de capital semencier, maîtrise de l'eau, lignes de crédit, etc.)	240
Total	270

III – 6. Evaluation de l'environnement

Environnement	Appréciations		
Capacités de collecte de données	Fort	Moyen	Faible
Qualité de l'enquête récente	Fort	Moyen	Faible
Capacités de traitements statistiques	Fort	Moyen	Faible
Capacités d'analyses statistiques	Fort	Moyen	Faible
Capacités d'intégration des analyses statistiques dans l'élaboration de politiques et de mécanismes d'allocations de ressources	Fort	Moyen	Faible
Mécanismes d'évaluation et de management	Fort	Moyen	Faible

III – 7. Perspectives



IV - Assurer l'éducation primaire pour tous.

Objectif : Assurer une éducation primaire pour tous.

Cible 3 : D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires

Indicateurs : 6 - Taux net de scolarisation dans le primaire.

7 - Proportion d'écoliers commençant la première année d'études dans l'enseignement primaire et achevant la cinquième.

8 - Taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans.

IV – 1. Situation de référence

Depuis 1998, le Sénégal conduit un Programme Décennal de l'Éducation et de la Formation (PDEF) pour une durée de 10 ans.

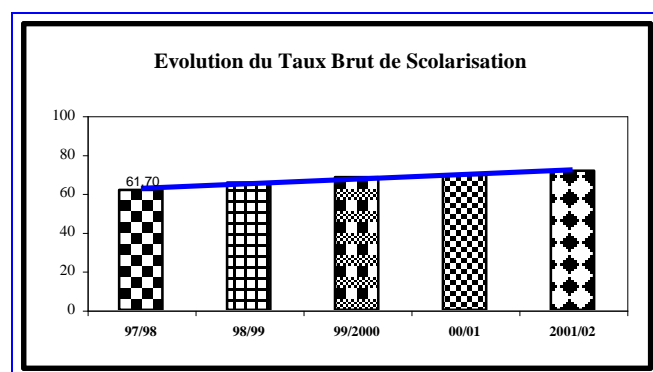
Le PDEF tente d'intégrer harmonieusement les orientations stratégiques identifiées par le Xème Plan de Développement Economique et Social (2002-2007) et de cibler les couches les plus démunies qui sont en même temps, les plus touchées par le nonaccès à l'enseignement scolaire et par l'analphabétisme.

Avec un nouveau modèle de prise en charge de la Petite Enfance, notamment dans les milieux ruraux ou pauvres, le Sénégal se propose de démocratiser l'éducation préscolaire en faisant passer le taux de pré-scolarisation de 3% en 2000 à 65% en 2010 et à 100% en 2015.

En ce qui concerne le taux d'achèvement de la cinquième année, il est de 56,4 % (globalement), de 59,6 % pour les garçons et de 52,9 % pour les filles.

Malgré, l'instabilité de l'indice de parité qui est passé de 0,79 en 1998/99, à 0,90 en 2000/01 et à 0,89 en 2002, des progrès ont été enregistrés au niveau de l'éducation élémentaire. En effet, le taux brut de scolarisation (TBS) est passé de 69,4% en 2000/01 à 71,6% en 2001/2002 :

Années	TBS	Garçons	Filles
97/98	61,7%	68,0%	55,5%
98/99	65,5%	73,1%	58,1%
99/00	68,3%	73,1%	63%
00/01	69,4%	73,9%	64,8%
01/02	71,6%	75,6%	67,6%



Le tableau ci-dessous présente l'évolution des disparités régionales du taux net de scolarisation au niveau de l'enseignement primaire:

Taux net de scolarisation en 2001/2002.

Inspection d'Académie	G	F	Total
Dakar	79,9%	79,5%	79,7%
Diourbel	36,3%	31,3%	33,8%
Fatick	47,1%	44,8%	46,0%
Kaolack	38,3%	32,6%	35,4%
Kolda	72,5%	49,3%	61,3%
Louga	48,9%	39,1%	43,9%
St-Louis	59,0%	59,8%	59,4%
Tamba	70,0%	53,2%	61,5%
Thiès	61,2%	55,2%	58,2%
Ziguinchor	84,8%	75,8%	80,4%
Sénégal	60,0%	53,4%	56,7%

Le taux de redoublement est supérieur ou égal à 10 % à tous les niveaux de l'élémentaire en 2002. Toutefois, comparé à 2001, on note des améliorations au CP (12,5 % contre 10,99%), au CM1 (16,2 contre 15,2 %) et au CM2 (29,5 contre 26 %).

Les taux d'abandon restent élevés au CM1 et CM2 puisqu'ils représentent dans le premier cas, 11 % contre 10,5 % en 2001 et au CM2, il représente 23,72 % contre 23,52 %. Très souvent les taux d'abandon et de redoublement des filles sont supérieurs à ceux des garçons.

Le taux d'analphabétisme est passé de 64, % en 1993/94 à 46,4% en 1999/2000 soit une baisse de 17,7%. Celui des femmes est passé de 72,7% en 1993/94 à 52,6% en 1999/2000 soit une baisse de 20 points.

IV – 2. Contraintes de l'objectif

Les principales contraintes à l'accès universel à l'éducation primaire en 2015 sont les lenteurs accusées par la décentralisation effective des interventions du secteur, la faiblesse des ressources financières, le manque d'établissements à cycle complet dans les zones périphériques et la faible disponibilité des statistiques scolaires pour la planification.

IV – 3. Politiques et programmes

Dès 1991, il a été créé un ministère délégué chargé de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales qui deviendra, en 1995, un ministère délégué chargé de l'éducation de base et des langues nationales. La loi d'orientation de l'éducation nationale n° 91-22 du 16 février 1991, a été adoptée en faveur de l'éducation de base.

Cette loi prévoit :

- la mise en place d'un enseignement fondamental de 10 ans pour une scolarisation universelle à l'horizon 2010 couvrant l'ensemble des objectifs EPT ;
- la réforme des programmes d'enseignement en vue d'accroître leur pertinence et fiabilité en prenant en charge les valeurs de la société sénégalaise et la résolution des problèmes de développement ;
- l'élargissement de l'accès, notamment par la promotion de la scolarisation des filles et des catégories défavorisées.

IV – 4. Progrès dans la réalisation des OMD et tendances.

Indicateurs	2000	2001	2002	2015
6 - Taux net de scolarisation dans le primaire	-	56,7%	-	90%
6-bis Taux Brut de scolarisation au primaire	68,3%	69,4%	71,6%	100%
7 - Proportion d'écoliers commençant la première année d'études dans l'enseignement primaire et achevant la cinquième.	-	-	56,4%	80%
7-bis Taux brut de scolarisation au Préscolaire	3%	-	-	100%
8 - Taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans	-	50,4%	54,6%	100%

IV – 5. Domaines prioritaires de coopération

Pour réaliser l'accès universel à l'éducation primaire en 2015, le Sénégal a besoin de l'appui de ses Partenaires au développement dans les domaines ci-après :

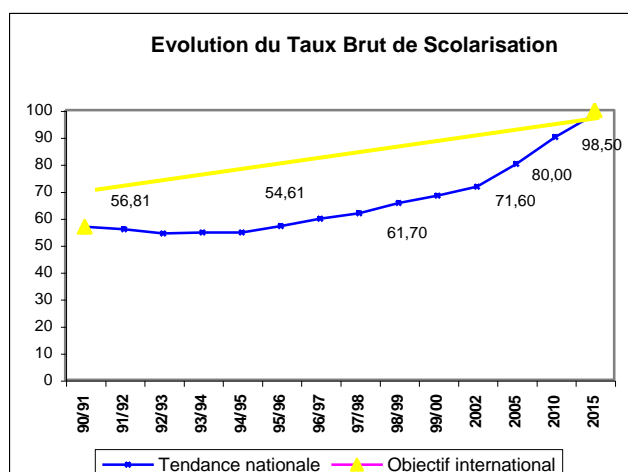
Domaines de Coopération	Besoins de financement (Milliards F.cfa)
1- Construction et réhabilitation des salles de classe, des CRETF/ CETF et des maisons d'outils	500 salles x 5 000 000 F x 5 ans = 12,5
2- Equipement en mobilier et en matériel informatique	Mobiliers : 12 500 tables bancs X 25 000F X 5 = 1,6
3- Renforcement des capacités institutionnelles de gestion, de coordination et de pilotage (formation et logistique)	1.000.000.000 F X 5 = 5
4- Renforcement de la scolarisation des filles (communication, mobilisation sociale, infrastructures adéquates dans les écoles) et mise en place de cantines	300.000.000 F X 5 = 1,5
5- Acquisition de fournitures, de manuels et de matériels didactiques	1.000.000.000 F X 5 = 5
6- Appui à la construction et à l'équipement des centres de développement de la petite enfance	100 Cases X 20.000.000 X 5 = 10
7- Développement des ressources humaines (formation initiale et continue, accès aux NTIC, documentation)	500.000.000 X 5 = 2,5

Domaines de Coopération (suite)	Besoins de financement (Milliards F.cfa)
8- Extension et développement des écoles communautaires de base	$100.000.000 \times 5 = 0,5$
9- Enrôlement de 70.000 apprenants supplémentaires dans les centres d'alphabétisation	$70.000. \times 37.500 \text{ F} \times 5 = 0,013$
10- Appui aux daraa (modernisation) et aux écoles franco-arabes	Dahra : $1.000.000.000 \times 5 = 5$ E. Fra. Ar : $1.000.000.000 \times 5 = 5$
11- Appui à l'enseignement technique et à la formation professionnelle (BTP, mécanique, habillement	$3.000.000.000 \text{ F} \times 5 = 15$
12-Installation et réhabilitation des structures de santé scolaire dans les 11 régions	0,33
13- lutte contre la malnutrition, les parasitoses et le SIDA en milieu scolaire	0,2
Total	64

IV – 6. Evaluation de l'environnement

Environnement	Appréciations		
Capacités de collecte de données	Fort	Moyen	Faible
Qualité de l'enquête récente	Fort	Moyen	Faible
Capacités de traitements statistiques	Fort	Moyen	Faible
Capacités d'analyses statistiques	Fort	Moyen	Faible
Capacités d'intégration des analyses statistiques dans l'élaboration de politiques et de mécanismes d'allocations de ressources	Fort	Moyen	Faible
Mécanismes d'évaluation et de management	Fort	Moyen	Faible

IV – 7 Perspectives attendues



V – Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

Objectif : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

Cible 4 : Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard

Indicateurs : **9** - Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur.

10 - Taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans par rapport aux hommes.

11 - Pourcentage de femmes salariées dans le secteur non agricole.

12 - Proportion de sièges occupés par des femmes au parlement national.

V – 1. Situation de référence

Au Sénégal, les femmes représentent plus de la moitié de la population (52% environ) et constituent souvent la frange la moins éduquée, la plus pauvre et la plus marginalisée.

Le Sénégal a signé, depuis juillet 2000, le protocole facultatif se rapportant à la Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF).

Le 2^{ème} Plan National d'Action de la femme élaboré en 1997 de manière participative et consensuelle, conformément à la Plate-forme Africaine d'Action et aux recommandations de la Conférence de Beijing, a retenu parmi ses axes stratégiques : l'amélioration du statut juridique et du pouvoir de décision des femmes, l'amélioration du niveau d'éducation et de formation des femmes et des filles, l'amélioration de la santé des femmes et des filles (y compris la santé reproductive et sexuelle), la promotion économique des femmes et la lutte contre la pauvreté ainsi que le renforcement institutionnel du mécanisme de prise en charge de la promotion de la femme.

Pour atteindre cet objectif, le Sénégal se propose de mettre en place un certain nombre de dispositifs notamment un observatoire des droits de la famille, comprenant un sous observatoire des droits de la femme (Déclaration de Politique Générale du Premier Ministre) et un Collectif des Femmes Parlementaires. En 2001-2002, la nomination d'une femme au poste de Premier Ministre et d'une autre pour représenter le pays au sein du Comité Directeur (Steering Committee), structures d'exécution du NEPAD a confirmé une volonté politique du Gouvernement de faire respecter la parité. Celle-ci est une priorité du nouveau gouvernement qui comprend :

- huit (8) femmes sur les trente deux (32) ministres, soit 25% .

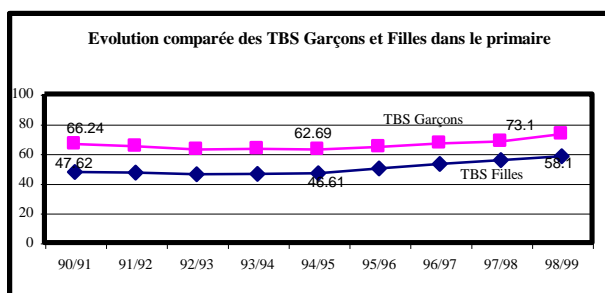
L'ensemble des institutions soutient cette dynamique, les défis sont encore importants en ce domaine :

- Assemblée Nationale : une (1) femme Vice Présidente, une (1) Adjointe au Questeur, un (1) Rapporteur de la Commission des Finances, une (1) Porte Parole de son parti et 24% des Députés;
- Conseils ruraux : les femmes occupent 10,90% des postes (19,4% des sièges de conseillers municipaux et 14,56% des conseillers régionaux) ;
- Ministère des Forces Armées : quelques femmes surtout dans le domaine de la santé militaire ;
- Ministère de l'Education : enseignement élémentaire 26%, secondaire (12,7%), Directrices d'école, les Proviseurs et les Chefs de départements (1%) respectivement des effectifs;
- Ministère de la Santé : une (1) seule femme médecin chef de région, pas de directrice nationale, même si le Ministre est une femme.
- Ministère de l'Economie et des Finances : 3 femmes dirigent la Direction du Budget, la Direction de la Solde et la Direction de la planification des Ressources Humaines ;
- Ministère de la justice : 15% des hauts postes de responsabilité dans la Magistrature ;
- Directeurs de Cabinet : une (1) femme au Ministère du Travail et de la Fonction Publique ;

- Ambassadrices : deux (2) ambassadrices sur un total de trente cinq (35) ;
- Organisations Internationales : Les femmes travaillant dans ces organisations sur proposition du Gouvernement ne représenteraient que 3%.

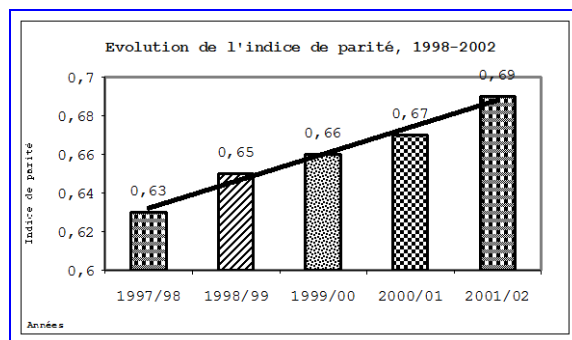
L'effectif de femmes cadres dans le secteur privé ne serait que de 4% (PANAF 97-2001). Les emplois occupés par les femmes représentent dans le secteur moderne (7,6%) et dans le secteur informel (23,6%). Par contre, dans l'agriculture, elles représentent environ 68% de la population active en milieu rural.

Depuis quelques années, on assiste à un développement des Services Financiers Décentralisés (SFD) qui sont du reste, plus accessibles aux pauvres que le système bancaire. Le volume de crédit octroyé aux femmes par ces SFD s'élève à 2.443.161.819 F CFA sur un montant global de crédit de 28 milliards F CFA dégagés en 2000 (Cellule AT/ CEPEC) ce qui bénéficie aux femmes actives. Les associations féminines bénéficiaires sont regroupées en réseaux Siggil Jigeen et G5 ; ce dernier rassemble le COSEF, l'APAC, l'AJS, la FAFS et les Femmes Parlementaires. Concernant les aspects éducatifs, les statistiques révèlent que l'indice de parité en 2001/2002, est de 0,69 dans l'enseignement moyen et de 0,59 dans le secondaire. Il n'y a que 4% de garçons et 1% de jeunes filles qui parviennent jusqu'à l'enseignement supérieur (PANAF.97).



L'indice filles/garçons est passé de 0,63 en 1997/98 à 0,69 en 2001/2002, soit un gain de 0.06 en faveur des filles. L'indice de parité est en faveur des garçons au niveau du public et dans le privé, la parité est quasiment atteinte en 2001/2002.

Années	Indice F/G		
	Public	Privé	Total
1997/1998	0,56	0,84	0,63
1998/1999	0,57	0,84	0,65
1999/2000	0,58	0,89	0,66
2000/2001	0,60	0,88	0,67
2001/2002	0,62	0,92	0,69



IV – 2. Contraintes de l'objectif

Parmi les contraintes qui s'opposent à la réalisation de cet objectif on note :

- la fréquence des redoublements, des abandons et des échecs scolaires des filles ;
- la faible intégration de la dimension genre dans les politiques et les programmes ;
- l'insuffisance de données désagrégées selon le sexe, à tous les niveaux d'activité pour l'élaboration d'indicateurs ;
- la faible implication du secteur privé et des associations professionnelles dans la promotion de la femme ;
- le faible niveau d'éducation, de formation et d'alphabétisation des femmes ;
- la forte mortalité et morbidité maternelle ;
- la grande vulnérabilité des femmes et des adolescentes aux IST/VIH-SIDA ;
- la faible représentation des femmes dans les instances de décision ;
- l'absence d'une composante genre dans chacun des objectifs des OMD et le déficit d'indicateurs sensibles au genre pour tous les autres OMD.

V – 3. Politiques et programmes

Pour lever ces contraintes, le Gouvernement a élaboré et mis en œuvre plusieurs programmes et projets dans le cadre du PANAF (1997-2001) pour :

- la promotion économique des femmes et la lutte contre la pauvreté ;
- l'amélioration du niveau de scolarisation, de formation et d'alphabétisation des femmes ;
- l'amélioration de la santé des femmes (santé reproductive et sexuelle) ;
- l'amélioration du statut juridique et du pouvoir de décision des femmes et le renforcement des mécanismes de promotion et de financement des femmes.

V – 4. Progrès dans la réalisation des OMD et tendances.

Indicateurs		2001	2002
9 - Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur	Préscolaire	1,10	1,11
	Elémentaire	0,92	0,91
	Moyen	0,67	0,69
	Secondaire	0,61	0,59
	UCAD	0,40	0,40
10 - Taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans par rapport aux hommes	Indice de parité	0,6	0,7
11 - Pourcentage de femmes salariées dans le secteur non agricole	-	10,6	-
12 - Proportion de sièges occupés par des femmes au parlement national	-	24%	24%
13 – Proportion des postes de responsabilité occupés par les femmes au niveau de toute la pyramide sanitaire (Postes de santé, Centre de Santé, Comités de Santé, Districts de Santé, Régions Médicales, Hôpitaux, EPS, Conseils d'administration des EPS, Programmes, Divisions, Directions, Cabinets).	PS		
	CS		
	Comité District		
	MC RM	0	0
	M ADJ RM	1	1
	EPS	0	0
	CA EPS	1	1
	Programme	0	0
	Division	1	1
	Direction	0	0
Cabinet	2	2	

V – 5. Domaines prioritaires de coopération

Les domaines prioritaires de coopération pour l'élimination des disparités genre sont :

- l'information et la sensibilisation des acteurs aux problèmes liés au genre ;
- l'accès des femmes aux postes de responsabilité ;
- l'amélioration de l'accès et le renforcement du maintien des filles à l'école ;
- le financement de programme destinés aux femmes.

Domaines de Coopération	Besoins de financement (Milliards F.cfa)
1- Actions pour la discrimination positive en faveur des femmes dans le domaine de l'alphabétisation	10.000.000 F.cfa X 5 ans = 0,05
2- Appui en bourses et aides scolaires aux filles démunies	60.000 F.cfa X 1000 filles = 0,06
3- Développement de la santé de la reproduction dans les établissements scolaires	10.000.000 F.cfa X 5 ans = 0,05
4- Formation des enseignants en genre	10.000.000 F.cfa X 5 ans = 0,05
5- Réécriture des manuels scolaires et des programmes en intégrant la dimension genre	20.000.000 F.cfa X 5 ans = 0,1

Domaines de Coopération (suite)	Besoins de financement (Milliards F.cfa)
6- Appui au plan de carrière des femmes dans le secteur de l'éducation	15.000.000 F.cfa X 5 ans = 0,075
7- Parité pour une représentation équilibrée dans les organes du PDEF	15.000.000 F.cfa X 5 ans = 0,075
8- Renforcer les capacités des femmes pour accéder à tous les postes de responsabilité de la pyramide sanitaire	4,5
9- Mesures d'accompagnement pour assumer concomitamment leurs responsabilités professionnelles et familiales	
10- Aménagement de dispositions réglementaires pour garantir la parité au niveau des postes stratégiques des comités de santé	0,3
Total	5.

V – 6. Evaluation de l'environnement

Environnement	Appréciations		
Capacités de collecte de données	Fort	Moyen	Faible
Qualité de l'enquête récente	Fort	Moyen	Faible
Capacités de traitements statistiques	Fort	Moyen	Faible
Capacités d'analyses statistiques	Fort	Moyen	Faible
Capacités d'intégration des analyses statistiques dans les politiques et les mécanismes d'allocation de ressources	Fort	Moyen	Faible
Mécanismes d'évaluation et de management	Fort	Moyen	Faible

VI – Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans

Objectif : Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans.

Cible 5 : Réduire de deux tiers (2/3), entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans.

Indicateurs : **13** - Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans.

14 - Taux de mortalité infantile.

15 - Proportion d'enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole.

VI- 1. Situation de référence

Au Sénégal, le suivi des objectifs en faveur des enfants s'effectue au niveau de la Présidence de la République à travers un Comité National de Suivi des Objectifs pour l'Enfance.

La domiciliation de ce Comité au niveau le plus élevé de l'Etat met en évidence l'implication personnelle et directe du Chef de l'Etat dans l'atteinte des objectifs pour l'enfance. La dimension nationale des efforts qui doivent être menés par toutes les forces vives de la société justifie la décision de placer ce Comité de suivi au niveau le plus élevé.

Au cours des dix dernières années, on a assisté au Sénégal à une baisse tendancielle de la mortalité avant l'âge de cinq ans et de la mortalité infantile. La mortalité juvénile est passée de 87,4 pour mille en 1992 à 80 pour mille en 1999 ; cette hausse est plus marquée en milieu rural avec un taux de 171 pour mille. Le tableau ci-dessous donne un aperçu des tendances observées depuis 1992 :

Enquêtes	Mortalité infantile	Mortalité juvénile	Mortalité infanto-juvénile
ESIS 1999/2000	70,1	80,9	145,3
EDS III 1997	69,4	75,1	139,3
EOI 1996	60,0	98,0	154
EDS II 1992	76,0	87,4	156,7
Variation (en % entre 1992 et 2000)	-6	-7	-7

Source : MICS II- 2000

Les principales causes sont la diarrhée (21%), les maladies respiratoires (23%), et le paludisme (9%). La malnutrition et la faible couverture vaccinale y ont également fortement contribué. Les programmes de vaccination ont enregistré d'excellents résultats. La couverture vaccinale en DTC3 est passée de 61% en 1996 à 70% en 2002. La couverture pour la rougeole est passée de 48% en 1999 à 98,5% en 2002.

De plus, le Sénégal n'a pas enregistré de cas de polio depuis 1999 et se trouve dans une phase de certification de l'éradication de cette maladie.

Mortalité des enfants entre la naissance et le 5ème anniversaire, 2000¹

REGIONS	Mortalité infanto-juvénile (0-4 ans révolus)	Mortalité infantile (décès 0-11 mois ou 0 an révolu)	Mortalité juvénile (décès 1-4 ans révolus)	Mortalité néonatale (décès avant 1 mois)	Mortalité post-néonatale (décès enfants après 1 mois)
Dakar	87.4	54.8	34.5	34.4	20.4
Ziguinchor	115.0	68.3	50.2	35.6	32.7
Diourbel	172.7	76.0	104.6	40.6	35.5
Saint-Louis	129.8	68.8	65.5	37,0	31.8
Fatick	181.9	83.6	107.3	37.6	46,0
Kaolack	197.5	85..0	123,0	54.6	30.4
Thiès	98.1	54..8	45.8	29.9	24.9
Louga	105.1	50.9	57.1	26.6	24.2
Fatick	153.4	72.5	87.2	45,0	27.5
Kolda	205.1	86.7	129.7	39.3	47.4
Ensemble	142.5	63,5	84,4	31,4	32,1

VI – 2. Contraintes de l'objectif

Les contraintes à la réduction en 2015, de 2/3 du taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans sont :

- la situation de pauvreté des ménages (54% des ménages vivent en dessous du seuil de pauvreté) n'a pas permis de consolider les actions entreprises en faveur des enfants ;
- l'insuffisante prise en compte, par les différents programmes de pauvreté, des problèmes spécifiques à l'enfance ;

¹ Source : MSHP/DS/DNSR « Evaluation de la disponibilité, de l'utilisation et de la qualité des soins obstétricaux d'urgence au Sénégal » année 2000.

- la persistance des maladies diarrhéiques et des Infections Respiratoires Aigues (IRA) ;
- les difficultés d'accès aux services de santé ;
- le faible niveau des équipements sanitaires en particulier dans les zones rurales ;
- l'insuffisance des interventions à base communautaire pour la santé de l'enfant ;
- le déficit en ressources humaines surtout en pédiatries.

VI – 3. Politiques et programmes

Le Programme de Développement Intégré de la Santé (PDIS) mis en œuvre par le Gouvernement s'est fixé pour objectif notamment de réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans.

La mise en œuvre graduelle de la Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfance (PCIME) au niveau des structures de santé communautaire de même que le maintien des acquis du Programme Elargi de Vaccination (PEV) s'efforcent de contribuer, à l'horizon 2015, à la réduction de 2/3 du taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans. Il s'y ajoute l'introduction de l'éducation sanitaire dans l'enseignement (sensibilisation sur les maladies, en particulier celle du VIH/SIDA) qui devrait jouer un rôle également significatif en ce domaine.

VI – 4. Progrès dans la réalisation des OMD et tendances.

Indicateurs	2000	2003	2015
13 - Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans.(< 5 ans)	142,5 ‰ ²		47 ‰
14.1 - Taux de mortalité infantile.	63,5 ‰ ³		21,16 ‰ 30 ‰ ⁴
14.2 Taux de mortalité juvénile.	98,0 ‰ ⁵		50 ‰
15 - Proportion d'enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole.	52,6 % PEV	98,5%	100%
16 - Proportion d'enfants de moins 15 ans vaccinés contre la rougeole.(Campagne de masse janvier 2003)		98,5%	100%

² ESIS 99/2000

³ idem

⁴ DSRP

⁵ idem

VI – 5. Domaines prioritaires de coopération

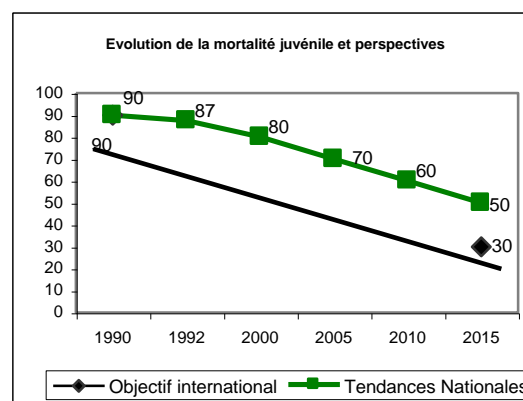
Les domaines prioritaires de coopération dans lesquels le Sénégal a besoin de l'appui des partenaires au développement sont :

Domaines de Coopération	Besoins de financement (Milliards F.cfa)
1 -Initiative en faveur de la lutte contre la mortalité néo-natale	15
2 -Renforcement des capacités et ressources humaines	6
3 -Renforcement mobilisation société civile et des communautés de base	18
4 -Consolidation des acquis du PEV	17
5 -Renforcement de la PCIME	3
6 -Renforcement des capacités de gestion, de coordination et de pilotage du système de santé	4
7 -Amélioration de l'accès à des soins de qualité (géographique et financier y compris les mutuelles de santé)	3
8 -Appui à la réforme hospitalière	36
9 -Coalition intersectorielle pour la survie de l'enfant	10
10 -Interventions au profit de la réduction de la mortalité des enfants	64
Total	176

VI – 6. Evaluation de l'environnement

Environnement	Appréciations
Capacités de collecte de données	Fort Moyen Faible
Qualité de l'enquête récente	Fort Moyen Faible
Capacités de traitements statistiques	Fort Moyen Faible
Capacités d'analyses statistiques	Fort Moyen Faible
Intégration des analyses statistiques dans l'élaboration de politiques	Fort Moyen Faible
Mécanismes d'évaluation et de management	Fort Moyen Faible

VI – 7 Perspectives



VII – Améliorer la santé maternelle

Objectif : Améliorer la santé maternelle.

Cible 6 : Réduire de trois quarts (3/4), entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle.

Indicateurs : **16** - Taux de mortalité maternelle.

17 - Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié

VII – 1. Situation de référence

Le taux de mortalité maternel est encore élevé (510 décès pour 100000 naissances vivantes). Cependant, il reste parmi les plus faibles d’Afrique, la moyenne en Afrique Subsaharienne étant de 1100 décès maternels pour 100000 naissances vivantes.

Des progrès ont été notés dans l’assistance à l’accouchement des femmes : 49% des femmes ont été assistées à l’accouchement par un personnel qualifié en 2001 contre 45% en 1992.

L’absence de collecte de données depuis 1992 et leur mise à jour irrégulière ne facilite pas le suivi et la réalisation de cet objectif.

VII– 2. Contraintes de l’objectif

Les principales contraintes à la réduction de $\frac{3}{4}$ du taux de mortalité maternelle sont :

- la faiblesse de la disponibilité et de l’accès à des Soins Obstétricaux et Néonataux d’Urgence (SONU) de qualité ;
- les faiblesses de l’implication de la société civile et de l’initiative médicale privée dans la santé de la reproduction ;
- le manque de prise en charge sociale des grossesses non désirées ;
- l’insuffisance des interventions organisées au niveau communautaire ;
- la faiblesse des ressources financières pour la mise en œuvre des stratégies pour une maternité à moindre risque ;
- le déficit en ressources humaines surtout en sages-femmes et gynécologues.

VII – 3. Politiques et programmes

De nombreuses réformes sont en cours dans le secteur en vue d’améliorer la santé de la reproduction notamment dans ses composantes Maternité à moindre risque et Planification Familiale.

VII – 4. Progrès dans la réalisation des OMD et tendances

Indicateurs	1992	2001	2015
16 - Taux de mortalité maternelle	510 pour 100.000 NV	-	127,5 pour 100.000 NV
17 - Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié	-	49%⁶	90%

VII – 5. Domaines prioritaires de coopération

Les domaines prioritaires dans lesquels le Sénégal a besoin de l’appui des partenaires au développement sont :

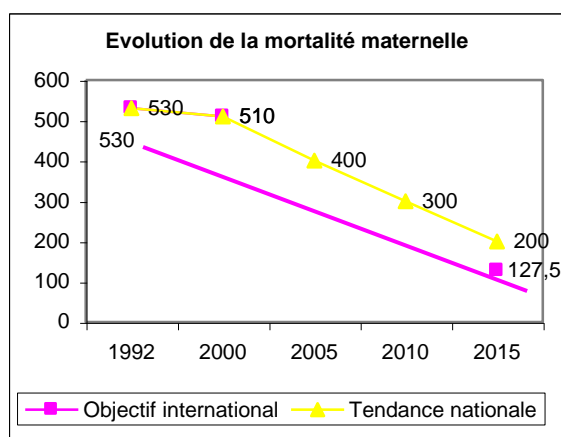
Domaines de Coopération	Besoins de financement (Milliards F.cfa)
1- Renforcement des effectifs en personnel qualifié	15
2- Renforcement des équipements	
3- Mobilisation et sensibilisation	
4- Amélioration de l’accès à des soins de qualité (géographique et financier y compris les mutuelles de santé)	
5- Prise en compte de la santé des adolescentes	
6- Renforcement du système de collecte au niveau communautaire	
7- Réduction des disparités régionales	
8- Renforcement des programmes PF et SOU	
Total	15

⁶ ESIS 99/2000

VII – 6. Evaluation de l'environnement

Environnement	Appréciations		
Capacités de collecte de données	Fort	Moyen	Faible
Qualité de l'enquête récente	Fort	Moyen	Faible
Capacités de traitements statistiques	Fort	Moyen	Faible
Capacités d'analyses statistiques	Fort	Moyen	Faible
Capacités d'intégration des analyses statistiques dans l'élaboration de politiques et des mécanismes d'allocations de ressources	Fort	Moyen	Faible
Mécanismes d'évaluation et de management	Fort	Moyen	Faible

VII -7. Perspectives



VIII – Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies.

Objectif : Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies.

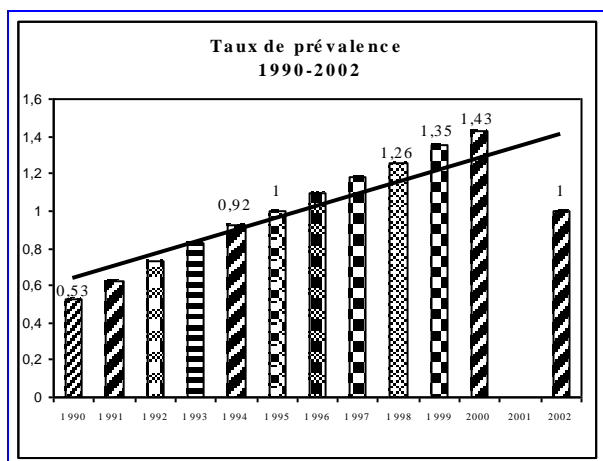
Cible 7 : D'ici à 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/sida et commencé à inverser la tendance actuelle.

Cible 8 : D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres grandes maladies, et avoir commencé à inverser la tendance actuelle.

Indicateurs : **18** - Taux de prévalence du VIH parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans.
19 - Taux d'utilisation de la contraception.
20 - Nombre d'enfants orphelins du sida.
21 - Taux de prévalence du paludisme et taux de mortalité liés à cette maladie.
22 - Proportion de la population vivant dans les zones à risque qui utilisent des moyens de protection et des traitements efficaces contre le paludisme.
23 - Taux de prévalence de la tuberculose et taux de mortalité liés à cette maladie.
24 - Proportion de cas de tuberculose détectés et soignés dans le cadre de traitements de brève durée sous surveillance directe.

VIII – 1. Situation de référence.

En ce qui concerne le VIH-SIDA, le niveau de prévalence au sein de la population générale adulte de 15 à 49 ans (considérée comme sexuellement active) est passé de 1,4 % en 2000 à 1 % en 2002 ce qui constitue un résultat remarquable (voir l'illustration graphique ci-dessous).



Notons que ce taux n'a pas été calculé en 2001.

Des actions de prévention sont développées à grande échelle à l'endroit des jeunes, des femmes et des groupes vulnérables (prostituées et migrants).

Grâce à l'Initiative Sénégalaise d'Accès aux ARV (ISAARV), les malades sénégalais et ceux de la sous-région accèdent, à moindre coût, aux soins.

Les deux tableaux ci-dessous montrent les disparités géographiques de la prévalence chez les femmes enceintes et chez les prostituées.

Prévalence parmi les femmes enceintes, sites sentinelles en 1998

	Profil	Prévalence			Prévalence globale
		VIH1	VIH2	VIH1/2	
	Kaolack	0,72	0,92	0,00	1,64
Sites	Saint-Louis	0,21	0,00	0,00	0,21
Sentinelles	Ziguin	0,62	1,25	0,00	1,87
	Thiès	0,53	0,00	0,00	0,53
	Louga	0,52	0,39	0,00	0,90
	Fatick	0,37	0,00	0,00	0,37
	Total	0,54	0,60	0,00	1,14

Prévalence chez les prostituées, sites sentinelles en 1998

	Profil	Prévalence			Prévalence globale
		VIH1	VIH2	VIH1/2	
	Dakar	5,13	2,63	0,92	8,68
Sites	Kaolack	15,71	11,43	1,43	28,57
Sentinelles	Ziguin	16,44	12,33	5,48	34,25
	Thiès	12,38	5,71	0,95	19,05
	Mbour	4,86	3,78	2,16	10,81
	Total	7,58	4,66	1,66	13,90

En ce qui concerne le paludisme, celui-ci constitue un problème majeur de santé publique au Sénégal. Il sévit à l'état endémo-épidémique. Chaque année plus de 600.000 cas de paludisme présumés sont enregistrés dans les structures de santé soit environ 35 % des motifs de consultation avec 20 % de formes graves ; les décès annuels dus à cette infection sont estimés à 8000 par an. Le paludisme constitue l'une des principales causes de mortalité infanto-juvénile. Il est aussi à l'origine d'avortements et d'accouchements prématurés chez la femme enceinte.

La disponibilité des moustiquaires imprégnées est encore très insuffisante. L'analyse de situation effectuée en 2000 avait montré que la proportion de ménages disposant au moins d'une moustiquaire était de 11%, 38,2% et 60,7% respectivement à Bambey, Tamba et Richard-Toll.

Les enfants particulièrement touchés par cette infection sont peu protégés par les moustiquaires : selon les dernières investigations (MICS 2000), seul 1,67 % des enfants âgés de moins de 5 ans dort sous une moustiquaire imprégnée à l'insecticide.

En ce qui concerne la Tuberculose, en 2000, 8934 cas de tuberculose (toutes formes confondues), ont été notifiés dont 5823 nouveaux cas contagieux. Ainsi, le taux de détection des cas de tuberculose pulmonaire à frottis positif est de 60,6 pour 100 000. A cet égard, l'épidémie de VIH/SIDA, la pression démographique et la paupérisation croissante de la population constituent des facteurs d'expansion de la tuberculose. Ainsi,

La prévalence du VIH dans les groupes de malades tuberculeux varie entre 1,7% à 17,2 % selon les régions. La revue du programme en 2001 a révélé un faible taux de guérison à 62% et un taux élevé de perdus de vue à 29%. Elle a également révélé que la stratégie DOTS n'est pas appliquée de façon systématique et effective dans l'ensemble du pays.

VIII – 2. Contraintes de l'objectif

Les contraintes liées à l'objectif visant l'arrêt et le renversement de la propagation du VIH/SIDA et la lutte contre le paludisme et les autres maladies sont :

- la faiblesse de la politique de dépistage volontaire et anonyme du VIH/SIDA au niveau national ;

- le coût encore élevé des Anti-rétroviraux malgré l'ISAARV, expérience originale et partagée dans la sous région (le Sénégal reçoit des malades et des professionnels du secteur venant des pays africains) et la convention avec les firmes pharmaceutiques qui a conduit à une réduction de plus de 80% des prix ;
- la non disponibilité de la chloroquine dans les foyers constitue une entrave majeure dans le traitement à domicile des cas présumptifs (absence d'un système de distribution communautaire) ;
- l'insuffisance des moustiquaires imprégnées ;
- la stratégie DOTS n'est pas appliquée de manière systématique et effective dans le pays pour contenir la tuberculose.

VIII – 3. Politiques et Programmes

Les facteurs explicatifs de la faiblesse et de la stabilité du taux de prévalence au Sénégal sont : une réponse publique élargie et précoce à l'épidémie, un dialogue politique intense, un suivi et une évaluation continue des programmes de lutte contre le VIH/SIDA. De plus, le Sénégal conduit des campagnes multi-sectorielles d'IEC.

Le Programme National de Lutte contre le SIDA bénéficie de l'appui des autorités et du soutien des partenaires au développement. Le Sénégal fait parti des premiers pays à mettre en œuvre la surveillance de «seconde génération» combinant la surveillance épidémiologique et comportementale.

De plus, le Programme National de Surveillance Sentinelle de l'Infection du VIH/SIDA bénéficie d'une expérience de onze (11) années (1989-2000). Par ailleurs, plusieurs campagnes d'Information, d'Education et de Communication (IEC) relatives au VIH ont été menées au Sénégal notamment une semaine annuelle pour les jeunes pendant les vacances et une semaine pour les femmes à l'occasion de l'année internationale de la femme. Les contributions des agences des Nations Unies à travers l'ONUSIDA ont également été efficaces.

Le Sénégal conduit également un Programme National de Lutte contre le paludisme dont les résultats devraient être satisfaisant à terme. Une redynamisation des actions en faveur de la lutte contre la tuberculose doit également être entreprise.

VIII – 4. Progrès dans la réalisation des OMD et tendances

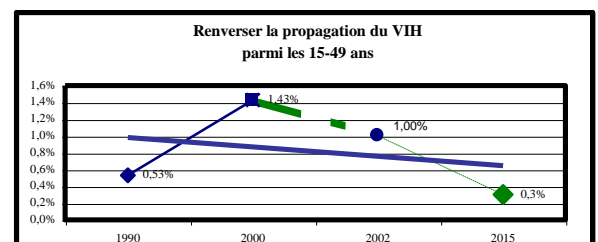
Indicateurs	2000	2001	2005	2015
18 - Taux de prévalence du VIH parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans	1,4%	-	-	1%
19 - Taux d'utilisation de la contraception		8,2 %	15%	40%
19 bis- Pourcentage de jeunes âgés de 15 à 24 ans qui déclarent utiliser un préservatif lors des rapports sexuels avec un partenaire irrégulier	46% F : 24% H : 53%	-	-	-
20 - Nombre d'enfants orphelins du sida	-	20.000	-	-
21 - Taux de prévalence du paludisme	40,7%	-	-	1%
21-2 Létalité hospitalière du paludisme	4%	-	-	-
22 -1 Proportion de la population vivant dans les zones à risque qui utilisent des moyens de protection et des traitements efficaces contre le paludisme.	1,6%	1,7 %	60%	-
22 – 1 bis Proportion de la population de moins de 5 ans vivant dans les zones à risque qui utilisent des moyens de protection (moustiquaires imprégnées).	1,67%	1,7 %	-	-
22 – 1 ter Proportion de femmes enceintes vivant dans les zones à risque qui utilisent des moyens de protection (moustiquaires imprégnées)	1,67%	1,7 %	60%	-
22 -2 Proportion de la population vivant dans les zones à risque ayant bénéficié de traitements efficaces contre le paludisme à domicile.	36%	-	60%	95%
22 – 2 bis Proportion de la population moins de 5 ans vivant dans les zones à risque ayant bénéficié de traitements efficaces contre le paludisme dans les structures sanitaires	49%	-	95%	100 %
23 - Taux de prévalence de la tuberculose et taux de mortalité lié à cette maladie	0,96 pour mille	-	-	-
24 - Proportion de cas de tuberculose détectés et soignés dans le cadre de traitements de brève durée sous surveillance directe	5%	-	40%	100 %
24 – bis Proportion de postes de santé ou les cas de tuberculose détectés et soignés dans le cadre de traitements de brève durée sous surveillance directe.)	5%	-	40%	100 %
25 - Proportion de cas de tuberculose pulmonaire à frottis positif (TPM+) guéris	-	62%	85%	95%

VIII – 5. Domaines de coopération prioritaires

Domaines de Coopération	Besoins de financement (Milliards F.cfa)	
1- Promotion du dépistage volontaire et anonyme	26	
2- Promotion IEC pour changement de comportement		
3- Accès aux ARV (accessibilité financière et géographique du traitement)		
4- Appui pour la disponibilité géographique et financière des préservatifs féminins	20	
5- Prise en charge des orphelins et groupes vulnérables	45	
6- Généralisation de la PTME		
7- Création d'unités locales de production de moustiquaires pour les rendre accessibles		
8- Développement d'un programme d'assainissement		
9- Renforcement de la lutte anti-vectorielle		
10- Mise à disposition des nouvelles molécules du paludisme et accessibilité		
11- Stratégie de recherche des perdus de vue		20
12- Renforcement de la stratégie DOTS		10
13- Développement de la recherche		30
14- Renforcement du réseau de laboratoires		3
15- Renforcement des capacités du LNCM	3	
16- Renforcement du système d'information pour le suivi/ SIG	1	
17- Suivi / Evaluation	15	
18- Renforcement l'IEC pour la prise en charge à domicile du paludisme		
19- Renforcement de la disponibilité et de l'accessibilité des médicaments anti-paludéens		
20- Renforcement du système de production et de distribution de moustiquaires imprégnées.		
Total	183	

VIII – 6. Evaluation de l'environnement

Environnement	Appréciations
Capacités de collecte de données	Fort Moyen Faible
Qualité de l'enquête récente	Fort Moyen Faible
Capacités de traitements statistiques	Fort Moyen Faible
Capacités d'analyses statistiques	Fort Moyen Faible
Capacités d'intégration des analyses statistiques dans l'élaboration de politiques et de mécanismes d'allocation de ressources	Fort Moyen Faible
Mécanismes d'évaluation et de management	Fort Moyen Faible



IX – Assurer un environnement durable

Objectif : Assurer un environnement durable.

Cible 9. : Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales

Cible 10. : Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable salubre

Cible 11 : Réussir, d'ici 2020, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants vivant dans des taudis

Indicateur : 25 - Proportion de zones forestières

26 - Superficie des terres protégées pour préserver la biodiversité

27 - PIB par unité d'énergie consommée (rendement énergétique)

28 - Émissions de dioxyde de carbone (par habitant) (à ces indicateurs s'ajoutent deux chiffres concernant la pollution atmosphérique mondiale : l'appauvrissement de la couche d'ozone et l'accumulation de gaz favorisant le réchauffement de la planète).

30 - Proportion de la population ayant accès à un meilleur système d'assainissement.

31 - Proportion de la population ayant accès à la sécurité d'occupation des logements.

IX – 1. Situation de référence.

Les illustrations ci-dessous présentent les types de pollution auxquels le Sénégal doit faire face (A-B-C-D) et les zones à protéger (E) :

Pollution atmosphérique .

A : Industrie.



B : transport en commun



Pollution marine :

C : ordures ménagères dans la baie de hann

D : eaux usées rejetées dans l'océan



Zones humides E :



Avec la mise en place du Centre de Suivi Ecologique (CSE) et du Conseil Supérieur de l'Environnement et des Ressources Naturelles (CONSERE), le Sénégal s'est doté d'un Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE) pour apporter des réponses adéquates aux problèmes d'environnement.

IX – 2. Contraintes de l'objectif

Les contraintes qui s'opposent à la réalisation de cet objectif sont :

- la faiblesse de la mobilisation sociale pour l'élimination des pertes de ressources naturelles ;
- les contraintes de financement des stratégies de protection de l'environnement ;
- le déficit d'information environnementales et la faible sensibilisation des acteurs par rapport à leurs rôles et responsabilités ;
- la faiblesse de la réflexion stratégique et prospective sur l'environnement ;
- le manque de mécanismes de promotion des initiatives privées et de la défense de l'environnement ;
- l'absence d'une base de données sur l'environnement.

IX – 3. Politiques et programmes

La politique du gouvernement s'inscrit dans le cadre du PNAE et accorde la priorité à la mise en place d'un système d'informations sur l'environnement et d'une banque de données fiables.

Dans cette perspective, le Ministère de l'Environnement coordonne la politique environnementale avec l'appui des partenaires au développement et de la Commission Nationale du Développement Durable (CNDD) instituée par l'arrêté primatorial n° 5151 du 26 mai 1995.

Parmi les stratégies sous-sectorielles mises en œuvre par le Ministère de l'Environnement on note la lutte contre la désertification, les changements climatiques, la gestion de la biodiversité et la gestion des déchets dangereux. Dans le domaine de la lutte contre les pollutions, la Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés dispose du Code de l'Environnement.

L'importance de la biodiversité et la nécessité de sa conservation sont illustrées par le domaine classé qui compte 6 parcs nationaux, 6 réserves de faunes et 213 forêts classées.

IX – 4. Progrès dans la réalisation des OMD et tendances.

Indicateurs	2000	2003	2015
25 – Proportion de zone forestière	11.900 millions ha	-	12.800 millions
26 - Superficie des zones protégées pour préserver la biodiversité	8% Superficie Nationale	-	12% Superficie Nationale
27 - PIB par unité d'énergie consommée (rendement énergétique) *consommation d'énergie ligneuse	56% Energie Totale.	-	-
28 - Émissions de dioxyde de carbone Emission de CFC (par habitant) (appauvrissement de la couche d'ozone et l'accumulation de gaz favorisant le réchauffement de la planète). • Séquestration CO2 (en tonnes pour 250 ha). • Elimination de CO2 (en Kg/Habitant/an) • Emission de CFCs	19.500 425,6 Equivalent CO2 177	-	413.202 0

Indicateurs (suite)	2000	2003	2015
30 - Proportion de la population ayant accès à un meilleur système d'assainissement Milieu rural Milieu urbain		12 % 20 %	56% 60 %
31 - Proportion de la population ayant accès à la sécurité d'occupation des logements(la ventilation urbaine/rurale de plusieurs des indicateurs ci-dessus pourra être utile au suivi de l'amélioration de la situation des habitants des taudis) accès à un logement assaini : Maison-Immeuble Case baraque	63% 34% 3%	- - -	- - -

IX – 5. Domaines prioritaires de coopération

Les domaines prioritaires dans lesquels le Sénégal a besoin de l'appui des partenaires au développement sont les suivants :

Domaines de Coopération	Besoins de financement (Milliards F.cfa)
Actions de lutte contre la Désertification	157
Programmes de Gestion forestière	38
Actions pour la Gestion de la biodiversité	7
Suivi du cadre de vie	4
Programme en faveur de la Biosécurité	5
Assainissement et réalisation d'ouvrages en milieux rural et urbain	157
Renforcement des capacités	5
Suivi environnemental	4
Changement climatique et pollution	3
Total	380

IX – 6. Evaluation de l'environnement

Environnement	Appréciations
Capacités de collecte de données.	Fort Moyen Faible
Qualité de l'enquête récente.	Fort Moyen Faible
Capacités de traitements statistiques.	Fort Moyen Faible
Capacités d'analyses statistiques.	Fort Moyen Faible
Capacités d'intégration des analyses statistiques dans l'élaboration de politiques et de mécanismes d'allocation de ressources.	Fort Moyen Faible
Mécanismes d'évaluation et de management.	Fort Moyen Faible

X – Améliorer l'accès à l'eau potable

Objectif : Réduire de moitié, en 2015, la proportion des personnes vivant sans accès à l'eau potable.

Cible : Toute la population urbaine et rurale.

Indicateur : Augmentation de la proportion des personnes utilisant de l'eau potable

X – 1. Situation de référence.

Le secteur de l'Hydraulique est structuré autour de trois domaines d'intervention fonctionnels à savoir la Gestion et la Planification des Ressources en Eau, l'Hydraulique Rurale et l'Hydraulique Urbaine et l'Assainissement.

Le cadre institutionnel est composé par les acteurs suivants : l'Etat (intervient principalement à travers le Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique (MMEH)), le Service de Gestion et de Planification des Ressources en Eau (SGPRE), la Direction de l'Hydraulique et de l'Assainissement (DHA), la Direction de l'Exploitation et de la Maintenance (DEM), l'Agence de Promotion du Réseau Hydrographique, les sociétés issues de la Réforme du secteur de l'Hydraulique urbaine et de l'Assainissement intervenue en 1995 (SONES et SDE) et l'Office National de l'Assainissement du Sénégal (ONAS).

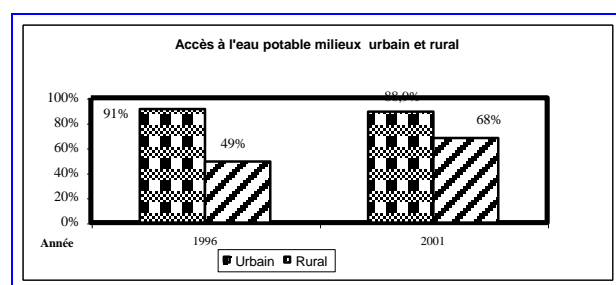
Depuis 1972, l'alimentation en eau potable de Dakar n'est plus assurée uniquement par les ressources souterraines de la presqu'île du Cap-Vert et de la région de Thiès. En effet, une usine de pompage d'une capacité de 60.000 m³/j a été construite sur la rive occidentale du lac de Guiers à Ngnith. Une nouvelle station de pompage et de traitement d'une capacité initiale de 65 000 m³/j est en cours de construction à Keur Momar Sarr.

L'adduction jusqu'à Dakar s'effectue par deux conduites souterraines parallèles de gros diamètre pendant que certaines villes de la vallée du fleuve Sénégal (Saint-Louis, Richard Toll, Dagana et Podor) sont exclusivement alimentées par des stations de pompage sur le fleuve ou ses affluents.

Le système d'alimentation en eau potable (AEP) urbain géré par la SDE dessert plusieurs localités du monde rural. Ce système AEP urbain approvisionne aussi des périmètres irrigués entre

Thiès et Dakar (où la SDE fournit en moyenne 15 000 m³/jour (2001) aux maraîchers).

Le Questionnaire Unifié des Indicateurs de Développement (QUID) montre que le taux d'accès à l'eau potable en milieu urbain est de 88,9% en 2001. Il révèle que l'eau potable est plus accessible pour les habitants des régions de Dakar, Ziguinchor et de Thiès que pour ceux des régions de Louga et de Diourbel. Egalement, le QUID montre que plus de 87,9 % des ménages interrogés mettent moins de 15 minutes pour accéder à l'eau potable.



Les autorités se sont engagées pour un accès à l'eau potable de 35 litres/jour/habitant à l'an 2010 grâce au programme de forages équipés pour les villages de plus de 1.000 habitants.

X – 2. Contraintes de l'accès à l'eau potable

Parmi les problèmes posés par l'accès à l'eau potable on peut relever :

- les difficultés financières des collectivités locales à prendre en charge les coûts d'accès à l'eau potable ;
- la faiblesse des capacités des collectivités locales pour l'entretien des infrastructures ;
- le faible rendement des réseaux dans le sous secteur de l'Hydraulique Urbaine ;
- le manque de Plan Directeur, la salinité excessive dans certaines zones entraînant l'arrêt de l'exploitation des forages et la faible mobilisation des ressources financières au niveau du sous-secteur de l'Hydraulique Rurale.

X – 3. Politiques et programmes

Le Gouvernement conduit un Programme Eau à Long Terme (PELT) visant, avec la participation du secteur privé et des collectivités locales, l'augmentation de la proportion des personnes utilisant de l'eau potable. Egalement, il s'est engagé dans un programme hydraulique d'envergure nationale.

Concernant l'hydraulique rurale, le Gouvernement a défini ou consolidé la (l') :

- ☞ réalisation de 30 forages équipés de pompes solaires pour la promotion des énergies nouvelles et renouvelables sur financement de l'Union Européenne pour un coût de 6 milliards de Francs CFA pour la période 2004/2006 ;
- ☞ réalisation de 26 forages équipés (programme d'hydraulique villageoise et pastorale) d'un coût de 5,5 milliards de Francs CFA financé par la BADEA) ;
- ☞ amélioration et renforcement des points d'eau dans le Bassin arachidier (PARPEBA) portant sur 32 forages équipés sur financement de la Belgique pour un coût de 9,8 milliards de Francs CFA ;
- ☞ réalisation de 60 points d'eau d'un coût de 16,5 milliards de Francs CFA auquel il convient d'ajouter la réalisation de 40 points d'eau dans les régions de Kaolack, Fatick, Louga et Tambacounda pour un coût de 5,8 milliards de Francs CFA financés par l'UEMOA ;
- ☞ réalisation de 10 forages équipés pour un coût de 2 milliards de Francs CFA financés par le Troisième Projet Luxembourg ;
- ☞ approvisionnement en eau potable des populations de 52 localités de l'axe Gorom – Lampsar pour un coût de 7,4 milliards de Francs CFA et dotation de 100 puits au profit de petits villages pour un coût total de 9,3 milliard sur financement de la BID;
- ☞ approvisionnement en eau potable de 116 villages de l'axe Notto – Ndiosmone – Palmarin d'un coût de 19 milliards de Francs CFA : le financement est recherché auprès de la BADEA, FKDEA, BOAD, BID, OPEP ;
- ☞ dotation de 168 puits au profit des villages les plus petits d'un coût de 3,7 milliards sur financement du FONDS KOWEITIEN ;

Concernant l'hydraulique urbaine, le Gouvernement poursuit la réalisation du Plan Sectoriel Eau à Long Terme (PELT) en vue de satisfaire les besoins en eau potable :

- ☞ Construction de la station de traitement de Keur Momar Sarr pour la production de 65 0000 m³/j d'un coût de 11,1 milliards Francs CFA sur financement Banque Mondiale ;
- ☞ Construction de la conduite 1200 mm entre Guéoul et Keur Momar Sarr d'un coût de 25,8 milliards de Francs CFA ;
- ☞ Réalisation du sur-presseur de Mékhé d'un coût de 7,8 milliards de Francs CFA ;
- ☞ Construction d'un réservoir de 100 000 m³ de Thiès d'un coût de 1,3 milliards de Francs CFA ;
- ☞ Initiation de l'étude sur la réforme du secteur de l'hydraulique à mettre en œuvre en 2006 à la fin du contrat d'affermage avec la SDE d'un coût de 0,5 milliard de Francs CFA.

En milieu urbain, l'objectif visé est d'atteindre un taux d'accès à l'eau potable de 95% en 2010 . Les financements requis jusqu'en 2006 (94 milliards F CFA) sont disponibles dans le cadre du Projet Eau à Long Terme avec des financements concessionnels. Après 2006, les financements seront mobilisés dans le cadre d'un partenariat public – privé qui sera défini en 2004.

X – 4. Progrès dans la réalisation des OMD et tendances

Indicateurs	2002	2015
1. Proportion de la population ayant accès à une source d'eau potable (augmentation des personnes utilisant de l'eau potable et disposant de 35l/j/hbt)		
1.1 Taux de desserte		
- milieu rural	56 %	78 %
- milieu urbain	78 %	89 %
1.2 Nombre de localités couvertes	5000	10000
- nombre de villages	600	0
- nombre de villages > 1000hbt sans eau potable	431 000	580.000
1.3 Population ayant accès aux bornes fontaines en milieu urbain	720 000	1.370.000
1.4 Population ayant accès aux branchements sociaux en milieu urbain.	500	18000

X – 5. Domaines prioritaires de coopération

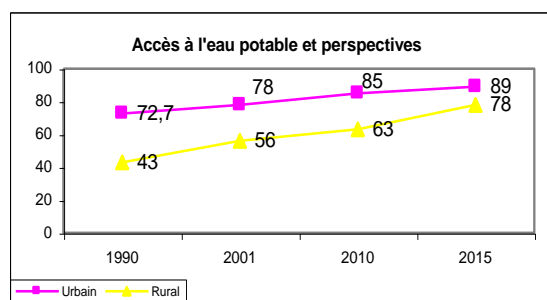
D'importants efforts restent à faire dans ce secteur pour la réalisation de l'objectif de 35 litres d'eau par habitant et par jour visé par le Sénégal (recommandations de l'OMS). Pour atteindre cet objectif, le Sénégal, avec un taux actuel de 28 litres par habitant et par jour, a besoin de l'appui de ses partenaires dans les domaines ci-dessous :

Domaines de Coopération	Besoins de financement (milliards f. cfa)
1 – Réalisations d'ouvrages hydrauliques en milieu rural.	151 (dont 35 milliards disponibles)
2 – Réalisations d'ouvrages hydrauliques en milieu urbain.	154 (dont 94 disponible)
3 – Extensions des acquis de la réforme de la gestion des forages aux 6 autres régions (sauf Dakar)	10
4 – Renouvellement et renforcement des anciens forages.	16
5 – Connaissance de la ressource.	5 (dont 1,7 Milliards disponible)
6 – Renforcement des capacités (Ressources humaines, logistiques, communication et renforcement des capacités à la base des comités de gestion)	3
Total	209

X – 6. Evaluation de l'environnement

Environnement	Appréciations		
Capacités de collecte de données	Fort	Moyen	Faible
Qualité de l'enquête récente	Fort	Moyen	Faible
Capacités de traitements statistiques	Fort	Moyen	Faible
Capacités d'analyses statistiques	Fort	Moyen	Faible
Capacités d'intégration des analyses statistiques dans l'élaboration de politiques et de mécanismes d'allocations de ressources	Fort	Moyen	Faible
Mécanismes d'évaluation et de management	Fort	Moyen	Faible

X – 7. Perspectives



XI – Créer un partenariat mondial pour le développement.

Objectif : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

Indicateur : 33- Proportion de l'APD consacré aux services sociaux de base (éducation de base, soins de santé primaire, nutrition, eau salubre et assainissement).

41- Proportion de la dette publique bilatérale des PPTE qui a été annulée.

42- Service de la dette, en pourcentage des exportations de biens et services.

45- Taux de chômage des 15 à 24 ans

XI – 1. Situation de référence

En matière de partenariat, le Sénégal bénéficie d'un large appui extérieur et traite avec un nombre conséquent de partenaires au développement notamment 55 bailleurs de fonds.

XI – 2. Contraintes de l'objectif

Les contraintes rencontrées pour la réalisation de l'objectif sont le rétrécissement des accès préférentiels des exportations sénégalaises ; la baisse des cours mondiaux des produits d'exportation, les subventions agricoles dans les pays développés, la faible capacité en matière de gestion de la dette et du commerce et le retard accusé dans les nouvelles technologies de l'information.

XI – 3. Politiques et programmes

Dans ce domaine, on peut citer notamment, l'Initiative du Cadre Intégré, la stratégie de mise à niveau des entreprises, la stratégie de promotion du secteur privé, l'Accord de Cotonou qui a prévu les Accords Préférentiels Régionaux (APR) avec l'Union Européenne, le Cadre d'intégration mis en place au sein de l'UEMOA (la surveillance multilatérale) et le Cadre d'intégration mis en place au sein de la CEDEAO.

Il s'y ajoute les possibilités offertes dans le cadre de la TICAD (Japon) et l'AGOA (Etats-Unis). Il convient également de mentionner l'Initiative de réduction de la dette PPTE et la nécessité d'améliorer les modalités de décaissement de l'aide extérieure et l'efficacité et l'efficience de la gestion des ressources publiques qui constituent des priorités que le Sénégal et les partenaires au développement doivent soutenir.

XI -4. Progrès dans la réalisation des OMD et tendances.

Indicateurs	2000	2001	2002	2015
33- Proportion de l'APD consacré aux services sociaux de base (éducation de base, soins de santé primaire, nutrition, eau salubre et assainissement)	-	-	-	20%
41- (Economie PPTE en milliards F.cfa)	4,25	21,2	21,4	-
42- Service de la dette, en pourcentage des exportations de biens et services	13,3	14,9	10,6	-
Ratio dépenses sociales prioritaires (éducation de base et santé primaire) / dépenses budgétaires	10%	10%	-	20%
45- Taux de chômage des 15 à 24 ans	-	18,2% M :23,6% F : 15,3% Urbain : 22% Rural : 12,4%		
47-Nombre de lignes téléphoniques pour 1000 habitants	Fixe : 15,1% Avec cellulaires : -	Fixe : 18,8% Avec cellulaires 75%	-	-

XI – 5. Domaines prioritaires de coopération

Domaines de Coopération	Besoins de financement (milliards F.cfa)
Suivi et gestion de la politique d'endettement	3
appui logistique des services de la dette et du commerce	
Renforcement des capacités en matière commerciales	2
Renforcement des capacités d'analyse macroéconomique et sectorielle	2
Renforcement des capacités NTIC	350
Total	357

XI -6. Evaluation de l'environnement

Environnement	Appréciation		
Capacités de collecte de l'information	Fort	Moyen	Faible
Qualité de l'enquête récente	Fort	Moyen	Faible
Capacités de traitements statistiques	Fort	Moyen	Faible
Capacités d'analyse statistiques	Fort	Moyen	Faible
Intégration des résultats des analyses statistiques dans l'élaboration de politiques et mécanismes d'allocation de ressources	Fort	Moyen	Faible
Mécanismes d'évaluation et de management	Fort	Moyen	Faible

XII – Recommandations du forum national sur les OMD

Dans le cadre de l'élaboration du second rapport sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement, le Sénégal a organisé un forum national, à Mbour, du 29 avril au 03 mai 2003. Les 120 participants (représentant plus de 60 institutions) ont formulé les 13 recommandations suivantes :

- 1** – Capitaliser et diffuser les actes de l'atelier de préparation du rapport 2003 sur les sites Web du Ministère de l'Economie et des Finances et du PNUD et encourager un plaidoyer en faveur des OMD à travers les médias (presse écrite et radios) ;
- 2** – Elargir le Comité de Pilotage au secteur privé et à la société civile dont les principaux représentants ont participé au Forum national ;
- 3** – Finaliser l'estimation des coûts et des besoins additionnels de financements extérieurs pour la réalisation des OMD et appuyer les efforts du Gouvernement pour l'amélioration du taux d'absorption des ressources ;
- 4** – Proposer la tenue d'un Conseil Présidentiel sur les OMD ;
- 5** – Organiser un atelier sur le thème OMD et NEPAD ;
- 6** – Organiser des ateliers de sensibilisation des Parlementaires et du Secteur privé sur les OMD ;
- 7** – Mettre en place, au niveau du Point focal, un Système de suivi des OMD qui fédère les bases de données existantes et facilite la production annuelle du rapport;
- 8** – Organiser, chaque année, un atelier de suivi des progrès dans la réalisation des OMD ;
- 9** – Renforcer les capacités de collecte, traitements et d'analyses statistiques de la société civile, des services des ministères techniques et appuyer la mise en place de l'Institut National de la Statistique et de l'Observatoire des Conditions de vie de la Pauvreté et du Développement Humain ;
- 10** – Organiser un atelier d'échanges pour faire des OMD, un outil méthodologique de suivi du Xème Plan, du DSRP, de l'initiative 20/20, de la Déclaration de Politique de Population et des recommandations issues des travaux du Rapport National sur le Développement Humain (RNDH) ;
- 11** – Appuyer les initiatives décentralisées en faveur du suivi des OMD par les Collectivités locales ;
- 12** – Finaliser et affiner les indicateurs genre proposés par cet atelier pour les intégrer dans ceux des OMD ;
- 13** – Intégrer une composante genre dans chacun des huit (8) objectifs des OMD.

XIII - Liste des 120 participants à l'atelier de préparation du rapport, Savana Saly (MBour) du 29 avril au 03 mai 2003.

N°	NOM	PRENOM	STRUCTURE
1	AHYI	Véronique	AVA PRESS
2	BA	Elimane	DEEC / MEPN
3	BA	Ibrahima	Phase intérimaire Pauvreté / PNUD
4	BA	Koudy	DP / MEF
5	BA	Marie	FAO
6	BA	Moussa Alioune	ONAS
7	BADIANE	Wally	UNICEF
8	BANEL	Macina Gogo	CT2/SP/CONSERE/M EPN
9	BASSE	Michel Biram	DP / MEF
10	CAMARA	Mayacine	Cellule de suivi du PLP / MEF
11	CISSE	Abdou	LE MATIN / PHOTO
12	COULIBAL Y	Mamadou	CT2 / MDS
13	DABO	Fatou	AFDS
14	DIABONG	Biram	Dir. CSA
16	DIAGNE	Madické	Dir. MSHP
17	DIAKHATE	Moussa	DS / DSST
18	DIALLO	Taïb	PNUD
19	DIAME	El Hadji M.	DERP / MSHP
20	DIANE	Pape	Consultant
21	DIAOUNE	Amadou	BN du SUDES
22	DIAW GUENE	Ndèye Fatou	Direction de l'environnement
23	DIEDHIOU	Abdou Aziz	CONA CILSS / MAE
24	DIEME	DIEME	Parcs Nationaux
25	DIEME	Samuel	Direction Parcs Nationaux
26	DIOP	Diaga	DEPS / MDCPCTP
27	DIOP	Mahmoud	RADI
28	DIOP	Marième	APAPS – REFAE
29	DIOP	Médoune N	P.S. Georges LAHOUD
30	DIOP	Yoro	DP / MEF
31	DIOUF	Babacar Sedikh	AERS
32	DIOUF	Babou	Direction Eaux et Forêts
33	DIOUF	Babou	Dir. Eaux et Forêts
34	DIOUF	Fodé	CAS / PNDI / MSHP
35	DIOUF	Magatte DIOP	DP / MEF
37	DIOUF	Yacine	LE MATIN
38	DRAME	Babacar	DERF
39	EVRA	Marie Louise	SUDTM / FGTS
40	FALL	Dr Sidy	MCR / Dakar
41	FALL	El Hadji Koymil	CT / DGF / MEF
42	FALL	Harouna	Taxi le Journal
43	FALL	Lat Soukabé	MAE

45	FALL	Mor	DFP
46	FALL	Rama	DPS / MEF
47	FALL	Sidy Bara	DP / MEF
48	FASSA	Birame	Caméra Man RTS
49	FAYE	Dr Abdoulaye	DP / MSHP
50	FAYE	Dr El Hadji Ousseynou	DSR / MSHR
51	FAYE	Mamadou	MAE / DA
52	GADIO	Coumba MAR	PNUD / SURF
53	GUEYE	Francis Biram	AFDS
54	GUEYE	Sidy	DSDS / MDS
55	GUEYE	Sidy Mohamed	DAGE / MSHP
56	GUEYE	Issa Thioro	Journaliste / RTS / TV
57	KA	Ousmane	CS / PLCP / MDS
58	KAMARA	Amadou	DA / MAE
59	KANE	Abdoul Wakhab	DCMS / ME
60	KHOLLE	Pathé	Direction de la Petite enfance et des Droits de l'Enfant / MFSN
61	Luc -Joël	GREGOIRE	PNUD
62	LO	Karim	WALF FM
63	LO	Macisse	UDEN
64	LOM	Aboubacry Demaba	DP / MEF
65	LY	Aboubacry	DECF / MEF
66	MARONE	Mamadou	SDE
67	MBALLO	Younoussa	Direction horticulture / MAE
68	MBAYE	Aïssatou	Banque Mondiale
69	MBENGUE	Ismaila	UNFPA
70	MBOUP	Babacar	ME / DPRE
71	MOLINARI	Sonia	PNUD / SURF
72	MOREIRA	Isabelle	UNFPA
73	NDIAYE	Alassane Taïrou	DHA / MMEH
74	NDIAYE	Abibatou	Fédération des associations Féminines du Sénégal (FAFS)
75	NDIAYE	Doudou	DAPS / MAE
76	NDIAYE	El Hadji	Journaliste RTS / Radio
77	NDIAYE	Fatou	IIED
78	NDIAYE	Ibrahima	MDS / SRDC
79	NDIAYE	Khardiata LO	DG / AFDS
80	NDIAYE	Lamine	Consultant
81	NDIAYE	Mame Aymérou	DPS / MEF
82	NDIAYE DIOP	Rokhaya	Direction de l'environnement et des établissements classés
83	NDIONE	Assane	DHA / MMEH

84	NDIONGU E	Fadel	Comité Santé guid
85	NDOYE	Ndèye Ndiaya	Ministère de la Famille et de la Solidarité Nationale
86	NDOYE	Ousmane	DP / MEF
87	NGALANE	Mamour	Société Civile
88	NGOM	Absa WADE	Ministère de la Famille et de la Solidarité Nationale
89	NGOM	Grégoire Biram	Assemblée Nationale
90	NIANG	Abdoul	SONES
91	NIANG	Masse	DEM / MMEH
92	PAYE	Ndiémé	DP / MEF
93	SAGNE	Assane	PLCP
94	SALL	Ibrahima	DP / MEF
95	SALL	Ibrahima Aliou	RESSIP / CONGAD
96	SALL	Kalidou	DFP / MFPTOEP
97	SAMB	Mamadou	CT / MFSN
98	SECK	Aminata	L'ECONOMISTE
99	SECK	Oumar	Fondation Direction
100	SECK	Serigne Momar	DP / MEF
101	SECK	Thiaba	Preneur de son RTS
102	SECK	Voré	GREEN SENEGAL / CONGAD
103	SECK	Yaye DIOR	FAWE
104	SENE	Dr Ibra	MCB Mbour
106	SENE	Papa	DEMSG / MEN
107	SENE	Rokhaya	DPRH / MEF
108	SENI	Coly	SGPRE / MME
109	SOW	Babacar	International Populaire
110	SOW	Fatma SECK	Antenne de Dakar / AFDS
111	SYLLA	Daouda	DAEB
112	TALL	Tidiane	CNES
113	TOURE	Aïssatou	UNESCO / BREDA
114	TOURE	Aminata	UNIFEM
115	TOURE	Dr Isseu DIOP	OMS
116	TOURE	Youssou	OIS / ME
117	TOURE KANE	Aminata	DP / MEF
118	WADE	Pape Mawade	CSE / MEPN
119	WANE	Ibra	DES / MSHP